

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Université de Sherbrooke

*LES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES ET LA LIBERTÉ DE PRESSE AU MYANMAR*

Par  
MARIE-HÉLÈNE ROUSSEAU

Mémoire présenté aux professeurs  
Serge Granger (directeur) et  
Catherine Côté (lectrice)

Dans le cadre de l'activité pédagogique  
GEP 850 Mémoire

Sherbrooke  
15 septembre 2015  
(Dépôt final : 21 janvier 2016)

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>page</b>
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : Mise en contexte, problématique et appareillage méthodologique .....	4
1.1 Mise en Contexte : les réformes politiques récentes au Myanmar.....	4
1.1.1 La Constitution de 2008 .....	4
1.1.2 Les élections législatives de 2010 .....	5
1.1.3 Les signes d’ouverture du nouveau gouvernement civil .....	6
1.1.4 Les conflits ethniques .....	6
1.2 Problématique.....	8
1.2.1 Transition démocratique et liberté de presse au Myanmar .....	8
1.2.2 Les défis liés à la presse birmane .....	9
1.3 La revue de la littérature .....	12
1.3.1 Littérature abordant les médias dans un contexte de transition démocratique .....	12
1.3.2 Littérature générale sur le Myanmar .....	14
1.3.3 Littérature sur la presse birmane .....	17
1.4 Question générale .....	17
1.5 Appareillage méthodologique .....	18
1.5.1 Lacune analytique.....	18
1.5.2 Objectif et pertinence de la recherche .....	18
1.5.3 Question spécifique de recherche et hypothèse.....	18
1.5.4 Définitions.....	19
1.5.5 Modèle de recherche et cadre spatio-temporel .....	21
1.5.6 Techniques de collecte de l’information .....	21
1.6 Volet éthique .....	23
1.7 Principales difficultés rencontrées.....	24
1.7.1 Contacts pré-départ difficiles .....	24
1.7.2 Trouver des journalistes sur le terrain : logistique difficile.....	24
1.7.3 Langue .....	25
1.7.4 Difficulté à obtenir des données fiables .....	25

CHAPITRE II : Médias et transition démocratique .....	27
2.1 Démocratie et liberté d'expression.....	27
2.1.1 Concepts théoriques et définitions : liberté d'expression / liberté de presse et démocratisation .....	27
2.1.2 Le passage d'un régime autoritaire à une démocratie : modification des rapports entre les autorités et les médias .....	29
2.1.3 Le développement d'une éthique journalistique « globaliste » ou « localiste ».....	31
2.1.4 L'assistance internationale au développement des médias .....	33
2.2 Indicateurs de développement de médias (UNESCO) .....	34
2.2.1 Le cadre législatif et politique entourant la liberté d'expression et le droit à l'information.....	35
2.2.2 Lois sur la diffamation et autres restrictions légales à l'encontre des journalistes .....	36
2.2.3 La censure.....	37
2.2.4 La sécurité des journalistes.....	39
2.2.5 La présence des syndicats et des organisations professionnelles .....	40
2.2.6 Les médias et la diversité de la société.....	41
CHAPITRE III : L'état de la presse et les défis liés à une presse libre au Myanmar .....	43
3.1 Description du nouvel univers médiatique au Myanmar.....	43
3.1.1 Retour des médias en exil.....	43
3.1.2 Prolifération des quotidiens à la suite de l'abolition de la censure préalable.....	45
3.1.3 Médias d'État VS médias privés .....	45
3.1.4 Concentration des médias à Yangon .....	47
3.1.5 Médias ethniques.....	48
3.1.6 Formation d'associations de journalistes .....	49
3.1.7 Avis des professionnels de l'information sur les changements depuis les réformes.....	51
3.1.8 L'avis du gouvernement sur la situation de la presse.....	52
3.1.9 L'avis d'Aung San Suu Kyi sur la situation de la presse .....	53
3.2 Le développement d'une nouvelle loi pour encadrer la presse .....	54
3.2.1 Le contexte de l'adoption de nouveaux textes législatifs.....	55
3.2.2 Analyse de la <i>News Media Law of Myanmar (2014)</i> .....	56
3.2.3 Analyse de la <i>Printing and Publishing Law of Myanmar (2014)</i> .....	57

3.3 Les défis liés aux changements dans l'univers médiatique du Myanmar .....	59
3.3.1 Craintes pour la sécurité des journalistes .....	59
3.3.2 Intimidation des autorités et craintes de poursuites.....	61
3.3.3 Problème d'accès à l'information.....	63
3.3.4 Sujets délicats : armée, corruption, conflits ethniques .....	64
3.4 Le développement d'une presse diffusant une information de qualité.....	66
3.4.1 Manque de professionnalisation des journalistes .....	66
3.4.2 Responsabilisation des journalistes : développement d'une éthique journalistique .....	68
3.4.3 Le défi des journalistes de gagner la confiance du public.....	70
3.4.4 Les impacts de la compétition entre les entreprises de presse sur la qualité de l'information .....	71
3.5 Les défis du journalisme à l'aube des élections de 2015 .....	72
3.5.1 Avis des journalistes.....	72
3.5.2 L'optimisation de la couverture journalistique .....	73
CONCLUSION .....	75
ANNEXE I : Indicateurs de développement des médias .....	77
ANNEXE II : Questionnaires d'entrevues .....	80
ANNEXE III : Image modifiée du président.....	82
BIBLIOGRAPHIE .....	83

## INTRODUCTION

Le Myanmar traverse présentement une période de changements sans précédent. Des réformes politiques et économiques significatives sont en cours et touchent plusieurs sphères de la société, dont l'univers médiatique. Ce projet de mémoire présente et analyse l'état et l'évolution de la liberté de presse dans ce pays en transition démocratique. En effet, « la liberté d'expression est un élément fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme et est largement considérée comme la base des libertés démocratiques<sup>1</sup>. » Comme les médias constituent une plateforme incontournable pour exercer ce droit, ils sont d'une importance cruciale dans une nouvelle démocratie. Leur présence tend à renforcer une meilleure gouvernance et à promouvoir le développement humain. Il n'en reste pas moins qu'il arrive que les médias encouragent le conflit, servent des intérêts personnels ou participent à l'aggravation des inégalités sociales en omettant notamment d'aborder l'opinion des groupes marginalisés<sup>2</sup>. La relation entre les médias et le pouvoir politique est donc délicate.

La liberté de presse a été pratiquement inexistante pendant plusieurs décennies au Myanmar de sorte que le pays figure au 144<sup>e</sup> rang sur 180 pays dans le classement de 2015 de Reporters sans frontières<sup>3</sup>. Si cette position indique l'existence de problèmes majeurs, on peut tout de même constater que le Myanmar a réalisé d'importants progrès au cours des dernières années. En effet, en 2011-2012, le pays occupait plutôt la 169<sup>e</sup> position sur 179 pays<sup>4</sup>. Cette amélioration indique que la transition démocratique amorcée pourrait changer la donne à long terme.

D'abord, il faut mentionner que la presse birmane a évolué dans un système politique complexe puisque le Myanmar a longtemps été considéré comme l'un des régimes militaires les plus répressifs du monde. Quatorze ans après avoir accédé à son indépendance face à la Couronne britannique, l'ex-Birmanie a connu un premier coup d'État. Dès 1962, des militaires

---

<sup>1</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*, Programme international pour le développement et la communication, Paris, mars 2008, p. 3, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163102f.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>2</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 4.

<sup>3</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de presse 2015*, 2015, [En ligne], <http://index.rsf.org/#/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>4</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 5, [En ligne], [http://fr.rsf.org/IMG/pdf/rsf\\_rapport\\_birmanie-fr-bd\\_2\\_.pdf](http://fr.rsf.org/IMG/pdf/rsf_rapport_birmanie-fr-bd_2_.pdf), (page consultée le 4 novembre 2013).

ont pris les rênes du pouvoir et n'ont pas tardé à adopter des politiques nationalistes très isolationnistes, appauvrissant le pays. Cet État d'Asie du Sud-Est était pourtant voué à un avenir prospère, entre autres en raison de l'abondance de ses ressources naturelles et par sa situation géographique stratégique. En 1988, dans un contexte de révoltes populaires, un deuxième coup d'État militaire a porté au pouvoir une nouvelle junte, qui se prétendait plus libérale et plus ouverte à une transition démocratique. Pourtant, elle n'a pas reconnu les résultats des élections de 1990, que la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le parti d'Aung San Suu Kyi, a remportées, et a violemment réprimé ses opposants. Les journalistes n'ont pas fait exception. Or, le territoire birman a longtemps été contrôlé par des militaires bafouant les droits humains et la presse ne pouvait relater les événements librement puisque toute critique à l'endroit du régime était interdite.

Comme la junte militaire s'est dissoute en 2011 pour laisser place à un gouvernement civil qui a adopté une série de lois réformatrices, les espoirs sont permis. Parmi ces réformes, figurent la levée de la censure préalable qui prévalait depuis près de cinquante ans<sup>5</sup>. Quant aux nouvelles lois adoptées pour encadrer la presse, les journalistes et leurs associations espèrent qu'elles amélioreront la situation de la liberté de presse. La transition démocratique permettra-t-elle de donner une liberté d'expression plus grande au peuple birman ? Les prochaines années nous le diront.

Le mémoire projeté s'intéressera à cet enjeu d'actualité. L'objectif sera de vérifier si les réformes politiques favorisent en pratique la liberté de presse au Myanmar. L'hypothèse est que ces réformes la favorisent partiellement et que de nombreux défis demeurent. Afin d'exposer comment l'hypothèse sera vérifiée dans le mémoire, il convient de présenter une perspective générale du projet en s'intéressant à la méthodologie choisie. Dans le chapitre I, une mise en contexte abordant les réformes en cours au Myanmar sera décrite. Par la suite, la problématique du mémoire et quelques concepts essentiels à la compréhension de l'objet de recherche seront exposés. Une revue de la littérature suivra. Chose faite, tous les aspects relatifs à la méthodologie seront présentés : la lacune analytique, l'objectif et la pertinence de la recherche, l'hypothèse, des

---

<sup>5</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 14, [...].

<sup>5</sup> M. HARRIS. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, [...].

définitions importantes, le modèle de recherche, le cadre spatio-temporel et les techniques de collecte de l'information et le volet éthique. Les difficultés rencontrées tout au long du projet de recherche seront également abordées.

Le chapitre II servira à exposer et définir des concepts théoriques centraux, comme la liberté d'expression, la démocratisation et l'éthique journalistique. Il s'agit d'une partie du mémoire davantage théorique. Comme l'UNESCO a développé des catégories d'indicateurs pour analyser le développement des médias, plusieurs d'entre eux seront définis dans ce chapitre. Ces indicateurs sont d'une grande importance dans le présent mémoire parce qu'ils ont servi à construire les questionnaires d'entrevues réalisées au Myanmar avec des professionnels des médias en février et mars 2014. Les catégories d'indicateurs choisies sont les suivantes : le cadre législatif et politique entourant la liberté d'expression et le droit à l'information, les lois sur la diffamation et autres restrictions légales à l'encontre des journalistes, la censure, la sécurité des journalistes, la présence des syndicats et des organisations professionnelles et les médias ainsi que la diversité de la société<sup>6</sup>.

Le chapitre III présentera finalement les résultats de la recherche menée sur le terrain. D'abord, le nouvel univers médiatique au Myanmar sera décrit en profondeur et les lois ayant une incidence sur les médias seront analysées. Par la suite, les changements vécus par les professionnels des médias seront présentés à l'aide des informations recueillies dans les entrevues. Des extraits de celles-ci seront présentés et permettront de comprendre que malgré les réformes, les journalistes ont toujours des craintes pour leur sécurité, qu'ils ont souvent du mal à recueillir de l'information auprès des autorités et qu'il existe toujours des sujets qu'ils peuvent difficilement aborder. Par la suite, il sera question des défis entourant la professionnalisation des journalistes, le développement de leur éthique de travail, des efforts que la presse doit déployer pour gagner la confiance du public et finalement, des impacts de la compétition entre les entreprises de presse sur la qualité de l'information. Pour terminer le mémoire, une section du chapitre III concernera les défis liés au journalisme au Myanmar, à l'aube des élections générales de 2015. En effet, le peuple birman sera appelé aux urnes le 8 novembre.

---

<sup>6</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. iii-iv.

## ***CHAPITRE I : Mise en contexte, problématique et appareillage méthodologique***

### **1.1 Mise en contexte : les réformes politiques récentes au Myanmar**

Afin de bien saisir la problématique du mémoire, il est essentiel de comprendre le contexte politique actuel. Il s'impose donc de décrire les réformes politiques entreprises par les dirigeants birman.

Pour commencer, la période qui a suivi le refus des militaires de reconnaître les élections de 1990 a été parsemée d'événements violents et de déchirements intercommunautaires. Le peuple birman a senti qu'il n'était pas écouté par la junte militaire qui avait pourtant promis un changement. Les réformes démocratiques se sont fait attendre pendant de nombreuses années. Ce n'est qu'en 2003 que les militaires ont annoncé « une feuille de route vers "la démocratie"<sup>7</sup> ». Il était prévu que le processus de transition soit entièrement dicté par l'armée, qui a tout d'abord travaillé sur la rédaction d'une nouvelle Constitution pour remplacer celle de 1947<sup>8</sup>. Après tant d'années de gouvernance autoritaire et d'isolement, les autorités du Myanmar ont commencé à démontrer de plus en plus de signes d'ouverture. De Vienne propose une explication : « Si l'ouverture récente a été une surprise, elle s'explique cependant. En 2007, l'augmentation des prix des produits de base et des pénuries croissantes causent des manifestations massives et une prise de position, tout à fait exceptionnelle, du clergé bouddhiste<sup>9</sup> .» Or, en présentant une nouvelle Constitution, la junte a souhaité démontrer à la population que ses promesses pouvaient se concrétiser.

#### **1.1.1 La Constitution de 2008**

Vingt ans après le coup d'État de 1988, la junte militaire a fait passer, par référendum, une nouvelle Constitution. Le document a été presque entièrement rédigé par des membres de la junte. D'ailleurs, des auteurs l'ayant analysée estiment que de nombreux acteurs politiques importants ont été écartés. En effet, plusieurs activistes du mouvement pro-démocratie se trouvaient toujours en prison lors de la rédaction. La Constitution a été approuvée avec plus de

---

<sup>7</sup> R. EGRETEAU. « Birmanie? : la transition octroyée », *Études*, mars 2012, tome 416, p. 298.

<sup>8</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », *Projet*, mars 2012, no. 328, p. 81.

<sup>9</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 82.

85 %<sup>10</sup> des suffrages. Toutefois, des reproches ont été adressés au régime militaire quant au déroulement du référendum. D'une part, il s'est déroulé dans une période de crise humanitaire (le typhon Nargis faisait rage et a tué 200 000 personnes, a provoqué deux millions de déplacés et a réduit considérablement les voies de communication<sup>11</sup>), d'autre part, de nombreuses irrégularités supposant de la corruption et de l'intimidation ont été notées. Si la nouvelle Constitution prévoit un fonctionnement politique réformateur supposant des principes démocratiques, elle laisse toujours un pouvoir considérable à l'armée et au président. Une séparation des pouvoirs est prévue, mais des clauses font en sorte que cette séparation est, dans les faits, très mince<sup>12</sup>.

### 1.1.2 Les élections législatives de 2010

Une fois la Constitution approuvée, la junte a organisé des élections générales. Le parti soutenu par les militaires (Union Solidarity and Development Party (USDP)) a revendiqué la victoire avec 80 % des votes<sup>13</sup>. Ces élections de novembre 2010 ont été perçues comme une véritable « farce électorale » par les partis de l'opposition. La Ligue nationale pour la démocratie (LND) avait même décidé de les boycotter puisque le parti ne s'était pas enregistré à la Commission électorale et avait été déclaré illégal. Une semaine après le scrutin, Aung San Suu Kyi a été libérée, ce qui est perçu par des observateurs comme un évènement clé de la transition démocratique<sup>14</sup>. Quelques mois après les élections, la junte s'est dissoute et a laissé place à un gouvernement civil en mars 2011. Si l'adoption de la nouvelle Constitution et les élections de 2010 sont présentées comme faisant partie des réformes politiques devant mener à la démocratie, les signes d'ouverture les plus importants, laissant présager que le Myanmar est réellement entré dans une transition, sont apparus juste après la dissolution de la junte militaire<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 82.

<sup>11</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...] p. 82.

<sup>12</sup> Y. GHAI. « The 2008 Myanmar Constitution: Analysis and Assessment », avril 2008, University of Hong Kong, p. 20-21, [En ligne], [http://www.burmalibrary.org/docs6/2008\\_Myanmar\\_constitution--analysis\\_and\\_assessment-Yash\\_Ghai.pdf](http://www.burmalibrary.org/docs6/2008_Myanmar_constitution--analysis_and_assessment-Yash_Ghai.pdf), (page consultée le 11 décembre 2012).

<sup>13</sup> M. DESMICHELLE. « Élections en Birmanie, un tournant démocratique ? », *Carto*, no. 3, Décembre 2010-Janvier 2011, [En ligne], <http://www.carto-presse.com/?p=979>, (page consultée le 16 décembre 2012).

<sup>14</sup> M. HARRIS. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, The voice of free expression, juillet 2013, p. 5, [En ligne], <http://www.indexoncensorship.org/wp-content/uploads/2013/07/Burma-Freedom-of-Expression-in-Transition.pdf>, (page consultée le 4 décembre 2013).

<sup>15</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 82.

### 1.1.3 Les signes d'ouverture du nouveau gouvernement civil

Plusieurs auteurs affirment que les changements récents au Myanmar sont concrets. Peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement civil, de nouvelles lois ont été adoptées.

[L]e parlement – dominé par les militaires et leurs alliés du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USPD) – a fait voter à partir de l'été 2011 une surprenante série de textes législatifs, allant de la légalisation des syndicats à l'octroi du droit de grève ou de manifestation publique. En octobre 2011, puis janvier 2012, deux lois d'amnistie concédèrent la libération de plus de 500 prisonniers politiques [...]. Des négociations de paix ont aussi été lancées tous azimuts avec les rébellions ethniques encore actives dans les zones frontalières, notamment les Karens et les Shans<sup>16</sup>.

Le gouvernement du Myanmar a aussi rétabli ses relations diplomatiques avec bon nombre de pays occidentaux, dont les États-Unis, qui ont diminué les sanctions économiques imposées depuis les années 1990. De plus, des changements ont été apportés aux lois encadrant la presse, mais nous y reviendrons en détails plus tard.

Afin de démontrer une volonté d'ouverture encore plus grande, le gouvernement a accepté que la LND redevienne légale et qu'Aung San Suu Kyi puisse participer aux élections partielles de 2012. D'ailleurs, parmi les 45 sièges en jeu en 2012, 40 ont été remportés par la LND. Aung San Suu Kyi est ainsi devenue députée et a été invitée à rencontrer le président Thein Sein<sup>17</sup>. Or, les réformes récentes ont modifié le paysage politique du Myanmar, même si des incertitudes demeurent toujours quant à leur poursuite dans le futur.

### 1.1.4 Les conflits ethniques

Aborder le contexte politique du Myanmar sans parler de la diversité ethnique serait inadéquat. Effectivement, les conflits intérieurs actuels et passés sont souvent liés aux disputes intercommunautaires. Il faut dire que la mosaïque ethnique est fort complexe et que cette complexité a des impacts sur la presse.

<sup>16</sup> R. EGRETEAU. « Birmanie?: la transition octroyée », [...], p. 295-296.

<sup>17</sup> P. ASTIÉ *et al.* « Repères étrangers », *Pouvoirs*, avril 2012, no. 43, p. 159.

Le pays regroupe officiellement 135 ethnies, qui ne relèvent pas d'un groupe ethnelinguistique homogène [...]. Les choses seraient simples si chaque groupe avait l'exclusivité d'un territoire ; ce n'est pas le cas. Chaque territoire héberge, au-delà d'une ethnie majoritaire parfois, plusieurs minorités reconnues, même s'il ne fait que 10 km<sup>2</sup><sup>18</sup>.

L'ethnie birmane compose les deux tiers de la population<sup>19</sup> et a une longue histoire de tentatives d'assimilation des minorités ethniques par la force<sup>20</sup>. Cette oppression traditionnelle a engendré de nombreux conflits et continue d'entacher les rapports interethniques. Toutefois, au cours des dernières années, les autorités du Myanmar ont fait des efforts, du moins en apparence, pour parvenir à des accords de paix avec différents groupes minoritaires. En janvier 2012, un accord de cessez-le-feu a été conclu avec la minorité Karen. Cet accord a un sens symbolique puisque le conflit civil, qui perdurait depuis environ soixante ans, a généré des centaines de milliers de réfugiés à la frontière thaïlandaise et ailleurs dans le monde. Par la suite, le président Thein Sein a créé un comité de travail pour favoriser la paix, ce qui a mené à la création du *Myanmar Peace Center*. Malgré ces avancées, les tensions sont toujours palpables avec la minorité Karen de même qu'avec les minorités Kachin et Shan, pour ne nommer que celles-là<sup>21</sup>.

Le conflit ethnique le plus préoccupant est certainement celui qui a cours dans l'État du Rakhine. Les violences opposent les bouddhistes rakhine aux musulmans rohingya. Ces derniers n'ont pas de statut légal formel au Myanmar et sont quotidiennement victimes de persécutions. Le président Thein Sein estime même que les « 800 000 Muslim Rohingya in Rakhine State posed a threat to national security and should be held in refugee camps to await transport to third countries<sup>22</sup> ». La gestion de ce conflit est complexe pour les autorités et a des répercussions partout au pays, où des musulmans sont régulièrement victimes d'agression. Reporters sans frontières rapporte qu'aucun journaliste, autant étranger que birman, n'a pu produire des reportages de fond sur la situation dans la région du Rakhine. D'ailleurs, les photos ou vidéos produites dans cette région isolée sont régulièrement confisquées par les autorités. En somme,

<sup>18</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 80.

<sup>19</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée*, Paris, La documentation française, Asie plurielle, Éditions Belin, 2004, p. 20.

<sup>20</sup> J-C. COURDY. *Birmanie* [...], p. 22.

<sup>21</sup> Ian, HOLLIDAY. « Myanmar in 2012 : Toward a Normal State », *Asian Survey*, vol. 53, no. 1, janvier/février 2013, p. 96.

<sup>22</sup> Ian, HOLLIDAY. « Myanmar in 2012 : Toward a Normal State », [...], p. 96-97.

trouver de l'information fiable à propos des violences intercommunautaires est un véritable défi et la couverture médiatique est souvent biaisée, ce qui peut à terme envenimer les conflits<sup>23</sup>.

S'il est essentiel d'accorder une place aux conflits ethniques au sein du mémoire, c'est qu'ils représentent un défi à la démocratisation. La diversité ethnique a été et demeure très difficile à gérer pour les autorités. Bien que des valeurs démocratiques semblent vouloir s'implanter au Myanmar et que le gouvernement souhaite montrer un signe d'ouverture en laissant une plus grande liberté d'expression, la couverture médiatique des conflits intercommunautaires demeure très réduite, ce qui représente un défi pour la presse birmane<sup>24</sup>.

## 1.2 Problématique

### 1.2.1 Transition démocratique et liberté de presse au Myanmar

Comme la liberté d'expression est un critère important pour une démocratie, il est intéressant de se pencher sur les changements apportés aux lois et institutions touchant spécifiquement la presse depuis le début des réformes démocratiques. D'abord, il faut rappeler que dès 1962, sous la gouverne de la dictature militaire, une loi a fait en sorte que tout le matériel publié était analysé avant la publication par la *Division de vérification et d'enregistrement de la presse (PSRD)* du ministère de l'Information, ou encore, le « bureau de la censure ». Lors des soulèvements révolutionnaires de 1988, la censure préalable a été renforcée et les amendes aux éditeurs défiant les autorités multipliées par quinze. Les journalistes et imprimeurs ne jouissaient d'aucune indépendance et étaient menacés d'emprisonnement s'ils contrevenaient aux règles de censure. Le Myanmar est ainsi devenu l'un des dix pays où la liberté de presse est la plus mal en point<sup>25</sup>.

Les premiers signes d'ouverture concrets ont été perçus à l'été 2011. Cent-quatre-vingts journaux qui ne traitent pas d'enjeux politiques n'avaient plus à soumettre leurs textes ou images au bureau de la censure avant la publication. La même année, des journalistes et blogueurs ont été libérés si

---

<sup>23</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 31, [...].

<sup>24</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 30, [...].

<sup>25</sup> M. HARRIS. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, [...].

bien que pendant l'année 2012, plus aucun journaliste ne se trouvait dans les prisons birmanes<sup>26</sup> en raison de sa profession. À la suite de mobilisations de journalistes, le gouvernement a assoupli le contrôle de l'information et a cessé d'appliquer la censure préalable sur tous les hebdomadaires en août 2012, de sorte que la presse a connu une fulgurante ascension<sup>27</sup>. Progressivement, les médias en exil ayant fui la répression dans les années 1990 ont été autorisés à rentrer au pays. Le président Thein Sein a également tenu une première conférence de presse devant des journalistes locaux en décembre de la même année<sup>28</sup>. En avril 2013, les quotidiens indépendants ont été réadmis dans le paysage médiatique alors que les autorités ont cessé de recourir à la *Printers and Publishers Registration Act* (1962), qui restreignait les journaux n'appartenant pas à l'État à publier une seule fois par semaine<sup>29</sup>. De plus, les restrictions qui s'imposaient sur des sites comme Facebook, Youtube et Twitter ont été levées<sup>30</sup>.

Dans son rapport de 2013, Reporters sans frontières qualifie de « révolution de papier » les changements au Myanmar. La progression de 18 places (151<sup>e</sup>/179 pays en 2013, 169<sup>e</sup>/179 pays en 2011/2012) dans le classement mondial de la liberté de presse témoigne des changements « spectaculaires » qui ont eu cours en 2012<sup>31</sup>. Deux ans plus tard, dans le classement de 2015, le Myanmar s'améliore encore et devient le 144<sup>e</sup> pays sur 180<sup>32</sup>.

### 1.2.2 Les défis liés à la presse birmane

Malgré des progrès notables vers une liberté de presse plus grande, beaucoup de défis demeurent. Bien que la PSRD ne surveille plus autant les médias, elle a toujours des pouvoirs importants en ce qui a trait à l'enregistrement des journaux et au contrôle des licences. Si un journal publie un contenu jugé sensible ou « interdit » par les autorités, sa licence risque de lui être retirée. Il existe toujours plusieurs lois répressives auxquelles le gouvernement peut recourir. Parmi elles, la plus

<sup>26</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, [...], p. 5.

<sup>27</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, [...], p. 14.

<sup>28</sup> I. HOLLIDAY. « Myanmar in 2012 : Toward a Normal Sate », [...], p. 95.

<sup>29</sup> M. HARRIS. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, [...], p. 20.

<sup>30</sup> K. RAMESH. « Myanmar's Transition to Democracy : Challenges Ahead », *Southeast Asia Research Center Working Paper Series*, no. 35, décembre 2012, 25 pages, [En ligne],

[http://www.academia.edu/3184514/Myanmars\\_Transition\\_to\\_Democracy\\_Challenges\\_Ahead](http://www.academia.edu/3184514/Myanmars_Transition_to_Democracy_Challenges_Ahead), (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>31</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de presse 2013*, [...].

<sup>32</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de presse 2015*, [...].

facile à utiliser est l'*Electronic transaction law* (2004) en raison de son caractère vague. Cette loi prévoit des peines d'emprisonnement de sept à quinze ans en cas d'utilisation d'Internet ou de médias numériques pour soutenir des activités qui vont à l'encontre des intérêts de l'État<sup>33</sup>. Ensuite, l'*Emergency Provisions Act* (1950) prévoit une peine de cinq ans de prison lorsqu'il y a publication « affectant la moralité ou le comportement du public ou d'un groupe de personnes d'une manière portant atteinte à la sécurité de l'État ou à l'ordre et la loi<sup>34</sup> ». La Constitution adoptée par les militaires en 2008 contient aussi des énoncés répressifs. Si elle garantit la liberté de presse, elle précise des conditions. En effet, l'article 354 octroie aux citoyens le droit de s'exprimer et de publier librement leurs convictions et leurs opinions. Toutefois, cette liberté est encadrée par certaines limites : « If not contrary to the laws, enacted for Union security, prevalence of law and order, community peace and tranquility or public order and morality<sup>35</sup>. » Ce prérequis pour l'exercice de la liberté d'expression peut laisser place à interprétation et à terme réduire ce droit fondamental.

Les textes de loi énoncés ont des conséquences notables sur la liberté de presse. Comme en fait mention le Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO,

Des lois lourdes ou mal définies peuvent dissuader les citoyens d'exprimer leurs opinions, et peuvent aboutir à une autocensure des médias. [...] Les sanctions excessives telles que les fortes amendes, la fermeture ou la menace de fermeture de médias risquent de favoriser un climat d'autocensure<sup>36</sup>.

De fait, comme le contrôle de l'information par les autorités a prévalu pendant si longtemps, les journalistes et éditeurs au Myanmar ont tendance à s'autocensurer pour éviter d'avoir à payer des amendes, d'être poursuivis ou de voir leurs licences suspendues, selon Reporters sans frontières, qui fait état d'au moins quatre poursuites contre des hebdomadaires privés par des officiels du gouvernement entre janvier et août 2012<sup>37</sup>. L'autocensure peut aussi être un moyen de prévenir les problèmes avec le gouvernement. « It could be argued that the Government is relying on this

---

<sup>33</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012 [...], p. 19.

<sup>34</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012 [...], pp. 19-20.

<sup>35</sup> *Constitution of the Republic of the Union of Myanmar*, 2008, p. 150.

<sup>36</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*, [...], p. 26 et 30.

<sup>37</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, [...], p. 18-19.

degree of self-censorship to maintain a level of control on the press whilst at the same time making highly visible improvements for the sake of Western observers<sup>38</sup>. »

Pour répondre à ces défis, les journalistes ont décidé de se regrouper en associations dès les premières réformes. Il existe actuellement trois organisations de journalistes : la Myanmar Journalists Association, la Myanmar Journalists Union, et le Myanmar Journalists Network. Ces organisations se sont entendues pour unir leurs voix afin de défendre la liberté de presse<sup>39</sup>. Elles se posent « comme des interlocuteurs incontournables pour les autorités. Ils, [les journalistes], espèrent ainsi participer activement à l'élaboration d'un nouvel environnement pour les médias, tant sur le plan juridique, qu'économique et politique<sup>40</sup>. »

Un conseil de presse a aussi été formé en octobre 2012. Il souhaite jouer un rôle incontournable pour analyser les lois en vigueur et suivre le développement et l'adoption des nouvelles lois visant à encadrer la presse. Nous y reviendrons plus en profondeur au chapitre 3. Par ailleurs, le conseil de presse travaille aussi à améliorer la qualité de la presse birmane. Il appert que la majorité des journalistes sont jeunes et inexpérimentés au Myanmar, ce qui peut avoir des incidences sur l'éthique journalistique. Aussi, le groupe reçoit de l'assistance d'organisations internationales pour que les réformes répondent aux standards internationaux<sup>41</sup>.

En somme, bien que les réformes politiques qui touchent le domaine de la presse aient été enclenchées, les difficultés et incertitudes sont toujours grandes pour les médias. D'ailleurs, en 2015, Reporters sans frontières rapporte que quatre journalistes sont emprisonnés au Myanmar<sup>42</sup>. De quelle manière cet environnement médiatique va-t-il évoluer dans les prochaines années? D'une part, cela dépendra de la réelle volonté du gouvernement du Myanmar de poursuivre sa transition démocratique, d'autre part, de la capacité des médias à porter leurs demandes aux autorités.

---

<sup>38</sup> V. CHRISTENSEN. *Virtuality, Perceptions and Reality in Myanmar's Democratic Reform*, Geneva Centre for Security Policy, Research Series, août 2012, p. 20.

<sup>39</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012 [...], p. 11.

<sup>40</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012 [...], p. 11.

<sup>41</sup> M. HARRIS. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, [...], pp. 16-17.

<sup>42</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *2015 : Journalistes emprisonnés*, [En ligne], <https://fr.rsf.org/barometre-de-la-liberte-de-la-presse-journalistes-emprisonnes.html?annee=2015>, (page consultée le 14 septembre 2015).

### 1.3 La revue de la littérature

Comme peu d'articles scientifiques ont été écrits précisément sur la presse birmane dans le contexte de transition démocratique, il convient d'aller puiser de l'information dans trois différents types de littérature.

#### 1.3.1 Littérature abordant les médias dans un contexte de transition démocratique

Tout d'abord, une littérature générale abordant des enjeux d'une démocratie naissante et des médias est essentielle pour comprendre les concepts théoriques en lien avec l'objet de recherche. Cette littérature permet de saisir l'importance de la liberté de presse dans une démocratie, et particulièrement dans une démocratie naissante comme celle du Myanmar. Plusieurs auteurs s'intéressent au lien existant entre la démocratie et la liberté de presse. Patrick Eveno observe qu'« [a]u cours de l'histoire, la démocratisation a cheminé de pair avec l'accroissement de la liberté de presse, l'une étayant l'autre, l'autre nourrissant l'une<sup>43</sup>. » Par contre, on peut observer deux trajectoires. La première consiste en premier lieu en un approfondissement de la démocratie duquel résulte une plus grande liberté de presse. Dans la deuxième trajectoire, la liberté de presse est plutôt un préalable à la démocratisation<sup>44</sup>.

Le collectif *Mass Media and Political Communication in New Democracies*, dirigé par Katrin Voltmer, analyse le rôle de la communication politique et les médias de masse des démocraties émergentes et tente de saisir comment les médias se positionnent par rapport aux acteurs politiques et au public. En recourant à des analyses comparatives des expériences vécues par des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique, les auteurs du collectif expliquent que les médias ont un rôle considérable à jouer sur le fonctionnement de la démocratie, et particulièrement lors d'une transition démocratique. En effet, la qualité d'un processus décisionnel dépend de la qualité de l'information fournie par les médias. « Without the citizens' ability to make informed choices the legitimacy of democratic elections would be seriously

---

<sup>43</sup> P. EVENO. *La presse, Que sais-je ?*, Presses universitaires de France, 2010, Paris, p. 101.

<sup>44</sup> P. EVENO. *La presse, Que sais-je ?*, [...], 2010, Paris, p. 103.

flawed<sup>45</sup>. » L'ouvrage voit la combinaison médias et nouvelle démocratie comme un système où il y a des interactions dynamiques entre les acteurs politiques, les médias et le public, chacun ayant un rôle dans la production, la réception et l'interprétation des messages. Lorsqu'il y a un changement de régime dans un pays, les interactions à l'intérieur du système sont modifiées et chacun tente de redéfinir son poids :

Most media are closely related to particular political actors during the old regime : either as propaganda instruments of the government or ruling party, or as a clandestine media in the hands of opposition groups. Maintaining these relationships after transition might provide the media a distinct editorial identity and even economic support. However, with changing audience expectations this strategy is not without risks, as partisan media may be perceived as less trustworthy than neutral outlets<sup>46</sup>.

L'établissement d'une liberté de presse dans une démocratie naissante comporte des difficultés, autant pour les autorités que pour les médias. Comme le proposent Morris et Waisbord, la relation est délicate entre les médias et le gouvernement transitoire. D'une part, les médias ont le devoir de confronter les autorités pour assurer l'émancipation d'une société, mais comme ils ont aussi souvent besoin de financement gouvernemental, il peut être délicat de les critiquer. D'autre part, comme la légitimité du régime autoritaire sortant est souvent réduite et que les citoyens fondent un grand espoir en un nouveau gouvernement, il peut être difficile pour ce nouveau gouvernement de prendre des décisions controversées en vue d'assurer la sécurité des citoyens<sup>47</sup>.

Un des objectifs de l'UNESCO est de promouvoir la liberté d'expression, un pilier important de la démocratie. Grâce à son Programme international pour la promotion de la démocratie, l'organisation présente des indicateurs pour analyser le développement des médias. Comme les médias sont le principal véhicule d'expression, les autorités doivent intervenir pour

[...] promouvoir un environnement médiatique caractérisé par la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité, grâce, d'une part, à une définition très étroite des lois réduisant la liberté des médias, limitées à ce qui est nécessaire dans une démocratie, et grâce, d'autre part, à des dispositions légales qui garantissent un cadre économique dans lequel tous les acteurs sont en situation d'équité concurrentielle<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political Communication in New Democracies*, New York, 2006, Routledge, p. 4.

<sup>46</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p.9.

<sup>47</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p. 5.

<sup>48</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 3.

Les indicateurs proposés seront utilisés comme cadre pour analyser le cas du Myanmar. Nous y reviendrons dans la présentation de la méthodologie du projet de mémoire.

Par ailleurs, *Promoting Democracy in Postconflict Societies*, dirigé par De Zeeuw et Kumar, aborde l'importance de l'assistance internationale dans la transition démocratique des États. Les auteurs proposent que l'aide à la tenue d'élections, au développement des partis politiques, à la promotion des droits humains ainsi que l'assistance aux médias sont essentielles à la réconciliation nationale, au développement des capacités du pays en transition et à la création d'institutions démocratiques viables à long terme<sup>49</sup>. Les priorités proposées par De Zeeuw et Kumar sont notamment la construction d'institutions étatiques démocratiques, l'appui aux organisations de la société civile et aux petits partis politiques et le soutien à la presse indépendante<sup>50</sup>.

### 1.3.2 Littérature générale sur le Myanmar

L'observation documentaire d'une littérature générale concernant le Myanmar, son histoire et ses réformes politiques est aussi fondamentale à la réalisation de ce mémoire. Depuis les cinq à sept dernières années, de plus en plus d'ouvrages s'y intéressent.

Le collectif dirigé par Cheesman a été publié à la veille des élections nationales de 2010, alors que le Myanmar entreprenait de profonds changements institutionnels visant à concrétiser les réformes démocratiques promises par la junte militaire depuis les années 1990. L'ouvrage analyse jusqu'à quel point le régime est prêt à progresser vers une gouvernance plus démocratique. Le point de départ est le passage du cyclone Nargis en 2008, un événement qui a remis en doute la capacité du régime à gérer une situation de crise et à se réformer. On constate qu'il existe un important fossé entre les ambitions du Myanmar et ses capacités à orchestrer un développement socio-économique en respectant les droits humains et en gérant une société civile éclectique aux aspirations non-comblées, notamment en raison de la mosaïque ethnique complexe. « Standards of transparency, accountability and responsiveness that underpin effective

---

<sup>49</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy in Postconflict Societies*, Lynne Rienner Publishers, 2006, Londres, p. vvi, 212, 215

<sup>50</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 227, 282-289.

governance anywhere generally remain elusive in Myanmar/Burma. »<sup>51</sup> La difficulté à forger le « nation-building » au Myanmar est abordée. Pour être fonctionnel, un État doit être idéologiquement inclusif, chercher à bâtir une société inclusive et se doter d'institutions fonctionnelles sur l'ensemble de son territoire<sup>52</sup>. Ces trois facteurs sont loin d'être rencontrés au Myanmar et une des causes est qu'aucun leader birman n'a réussi à inclure les différents groupes ethniques<sup>53</sup>. Il démontre qu'en évitant de régler les conflits interethniques, la création d'une démocratie stable est impensable. Une approche *bottom-up* et l'intégration des intérêts des minorités ethniques et religieuses sont deux critères essentiels selon l'auteur. Ces critères seront remplis uniquement avec une démocratie libérale. Une analyse de la Constitution de 2008 est présentée. Rédigée par les militaires pour guider le pays vers une nouvelle ère politique (multipartisme), la nouvelle Constitution est perçue comme étant antidémocratique puisqu'elle laisse un rôle central aux militaires pour assurer la discipline politique dans le pays. En effet, 25 % des sièges sont réservés aux militaires dans chaque parlement<sup>54</sup>. Cependant, la nouvelle Constitution donne plus d'espace aux minorités ethniques, un aspect nouveau qui pourrait représenter un défi pour le contrôle militaire<sup>55</sup>. Cheesman s'interroge également sur la nouvelle Constitution en lien avec le système judiciaire. Depuis le coup d'État de 1962, il n'y a pas de séparation entre le pouvoir militaire et le pouvoir judiciaire. Mais la réintroduction progressive de l'*habeas corpus* est encourageante. L'auteur évoque aussi les défis que rencontre le pays : le manque de transparence, la faible couverture médiatique entourant les causes à la cour et le manque de ressources financières dans la sphère judiciaire<sup>56</sup>.

*Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée* dirigée par Jean-Claude Courdy expose des éléments historiques essentiels à la compréhension de l'actualité plus récente du Myanmar. La thèse de l'auteur est que la pièce manquante au Myanmar est la démocratie. Il présente la diversité ethnique et culturelle, un aspect fondamental à la compréhension des conflits internes. Si le Myanmar compte 135 ethnies reconnues, les Birmans (Bamars) composent les deux tiers de

---

<sup>51</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, Singapour, Politics, Institute of Southwast Asian Studies, 2010, p. 15.

<sup>52</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, [...], p. 20.

<sup>53</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, [...], p. 29.

<sup>54</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, [...], p. 32-35.

<sup>55</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, [...], p. 39.

<sup>56</sup> N. CHEESMAN et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, [...], p. 105.

la population<sup>57</sup> et ont une longue histoire de tentatives d'assimilation des minorités ethniques par la force<sup>58</sup>. De plus, Courdy aborde les deux principales « colonnes » du Myanmar que sont le bouddhisme et l'armée. Le bouddhisme est la religion largement majoritaire et peut être perçue comme un facteur d'unité. Toutefois, l'auteur apporte un questionnement : Comment la culture de non-violence du bouddhisme peut être en aussi grande contradiction avec la violence déployée à l'endroit de la population, et plus particulièrement des communautés ethniques<sup>59</sup>? En ce qui a trait aux autres religions, elles sont régulièrement discriminées. Les chrétiens et les musulmans sont souvent incités à se convertir au bouddhisme<sup>60</sup>. La deuxième « colonne », l'armée, a un rôle considérable au Myanmar. Le *Tatmadaw* est composé de 445 000 hommes et 45 % du budget de l'État y est consacré<sup>61</sup>. L'unité nationale est au cœur des préoccupations du régime militaire et le recours à la force est constamment employé pour y parvenir. Bien que cet ouvrage soit pertinent pour en apprendre davantage sur l'histoire récente du Myanmar, il faut faire preuve de vigilance avec les informations factuelles, puisque la publication date de 2004.

Marie-Sybille de Vienne analyse les réformes politiques et les nouvelles perspectives qui s'ouvrent au peuple birman. Elle énonce des critiques sévères sur la Constitution de 2008 et soutient que si elle ne devient pas « authentiquement fédérale », laissant plus d'espace aux minorités, la paix ne tiendra pas dans le pays<sup>62</sup>. « Il ne faut pas croire que l'appartenance à un État suffise à créer une identité nationale. La démocratie est pour instant le seul objectif que les ethnies peuvent partager. Toute confusion entre citoyenneté et identité nationale est suicidaire. »<sup>63</sup>

Renaud Egreteau a publié un article fort intéressant analysant les réformes démocratiques. Il soutient que la transition est initiée par le haut. Mais il ajoute que la société civile a un rôle important à jouer et que la démocratie sera consolidée uniquement par le bas. L'auteur affirme que le désir d'ouverture de la société est évident et que la nouvelle génération, plus éduquée,

---

<sup>57</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée*, La documentation française, Asie plurielle, Paris, Éditions Belin, 2004, p. 20.

<sup>58</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée*, [...], p. 22.

<sup>59</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée*, [...], p. 73.

<sup>60</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée* [...], p. 75.

<sup>61</sup> J-C. COURDY. *Birmanie (Myanmar) | La mosaïque inachevée* [...], p. 80.

<sup>62</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 82.

<sup>63</sup> M-S. DE VIENNE. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », [...], p. 86.

pourra changer le visage du Myanmar à condition qu'elle s'approprie les institutions du pays et qu'elle définisse sa propre démocratie. Egreteau estime que la nouvelle génération doit se trouver de nouveaux modèles puisque la démocratisation est « encore trop inspiré[e] par la figure tutélaire d'Aung San Suu Kyi<sup>64</sup>. »

### 1.3.3 Littérature sur la presse birmane

Finalement, une littérature traitant plus précisément de la presse birmane sera indispensable. Comme il s'agit d'un objet de recherche récent, peu d'articles scientifiques ont été publiés dans ce troisième type de littérature. Les rapports d'organisations comme Reporters sans frontières, Freedom House, Xindex ou de l'UNESCO seront régulièrement mis en référence tout au long du mémoire. Même des articles de journaux provenant de médias birmans seront utiles puisqu'on trouve peu d'information sur le sujet, de là la pertinence de réaliser ce travail de recherche.

## 1.4 Question générale

À la lumière des éléments présentés jusqu'ici, il est maintenant possible de formuler une question générale de recherche, qui pourra « orienter la suite de la démarche de la recherche<sup>65</sup> ». Considérant la transition politique au Myanmar, est-ce que les changements en cours confirment le tournant démocratique du Myanmar? Plusieurs sous-questions découlent de cette question générale: Est-ce que les réformes améliorent la liberté d'expression, dont le principal garant est la presse? Qui sont les acteurs touchés? Combien de personnes sont concernées? Comment cela s'opérationnalise? Quels sont les enjeux politiques, économiques, sociaux liés à une plus grande liberté de la presse?

La prochaine section concernant l'appareillage méthodologique permettra de déterminer comment la recherche s'orchestrera et comment elle pourra répondre à ces questions.

---

<sup>64</sup> R. EGRETEAU. « Birmanie?: la transition octroyée », [...], p. 304-305.

<sup>65</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale, De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 5 édition, 2009, p. 60.

## **1.5 Appareillage méthodologique**

### **1.5.1 Lacune analytique**

Lors de la collecte d'information, le chercheur est confronté à différentes difficultés, qui rendent l'analyse plus difficile. Dans le présent mémoire, la lacune analytique est certainement l'absence partielle de connaissances sur l'objet de la recherche. En effet, il y a peu de littérature concernant l'objet de recherche choisi. D'une part parce que le Myanmar a longtemps été un pays fermé sur le monde et d'autre part parce que l'objet d'étude est relativement nouveau. Or, il a été parfois difficile d'obtenir des données fiables et précises.

### **1.5.2 Objectif et pertinence de la recherche**

Comme il y a peu de connaissances sur l'objet d'étude, une insatisfaction intellectuelle est présente. L'objectif du mémoire est ainsi de combler cette absence de littérature. La recherche est certainement pertinente puisqu'il s'agit d'un enjeu d'actualité, qui touche plusieurs acteurs (États, associations de journalistes, membres des médias, public, etc.) Par ailleurs, de plus en plus d'auteurs affirment que le Myanmar pourrait devenir un acteur important de la scène politique et économique de l'Asie du Sud-Est. Dans ce contexte, il est fort pertinent de s'intéresser à la problématique des médias birmanais. La recherche permettra une meilleure compréhension du contexte dans lequel s'orchestrent les changements sur la presse du Myanmar.

### **1.5.3 Question spécifique de recherche et hypothèse**

La question spécifique de la recherche est la suivante : Est-ce que les réformes politiques favorisent en pratique la liberté de presse au Myanmar? L'hypothèse découle pour sa part directement de la question spécifique de recherche : les réformes politiques favorisent partiellement la liberté de presse au Myanmar.

Comme en fait mention le Cadre pour l'évaluation des médias développés par le Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO :

Un pays peut avoir de bonnes lois en matière de liberté d'expression et de droit à l'information, mais celles-ci peuvent ne pas être appliquées ou respectées. Leur fonction peut être entravée par une culture du secret ou la corruption, par les résistances institutionnelles ou bien par un manque de capacités sur le plan technique et institutionnel au sein de l'administration publique<sup>66</sup>.

Le mémoire permettra donc de vérifier si les lois et institutions en place, autant les nouvelles que celles qui existent depuis des décennies, ont un impact favorable ou non sur la liberté de presse. Toutefois, il est important de noter que bien qu'une hypothèse ait été avancée, l'objectif du mémoire est davantage de décrire le processus de démocratisation du Myanmar, en mettant l'accent sur la liberté de presse.

#### 1.5.4 Définitions

D'abord, *les réformes politiques* sont tous les changements apportés aux lois et aux institutions dans le cadre de la transition démocratique, soit le passage d'un régime autoritaire vers une démocratie. Si la feuille de route vers la démocratie a été annoncée en 2003 et que la Constitution a été adoptée en 2008, on peut situer le début de la transition démocratique aux élections législatives de 2010. Les réformes sont considérées démocratiques si elles visent à créer un système parlementaire plus transparent et respectant les droits humains et les minorités. De plus, « le droit des citoyens à participer aux processus décisionnels constitue un des aspects fondamentaux d'un État démocratique<sup>67</sup>. » Pour mesurer la volonté du gouvernement d'agrandir l'espace démocratique du pays, plusieurs aspects peuvent être observés : la mise en place de lois protégeant les droits civils, politiques et économiques, celles favorisant le droit d'association et celui de créer des partis politiques, la tenue d'élections libres, la primauté du droit, l'ouverture des institutions de l'État au partage de l'information, le degré de reconnaissance du rôle de la société civile par le gouvernement et les lois favorisant une économie libre de la domination du gouvernement. Les réformes spécifiques à la presse font aussi partie des *réformes politiques*. Un accent particulier leur sera d'ailleurs porté pour ensuite mesurer leurs impacts, non seulement en principe, mais en pratique, sur la liberté de presse au Myanmar.

---

<sup>66</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 17.

<sup>67</sup> PNUD, *Rapport annuel 2011-2012 : L'avenir durable que nous voulons*, juin 2012, p. 12, [En ligne], [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP-in-action/2012/French/undpAR\\_2012-06-21\\_v4\\_FRENCH.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP-in-action/2012/French/undpAR_2012-06-21_v4_FRENCH.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

Ensuite, la *liberté de presse*, représente un droit humain fondamental inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 19). Mughan et Gunther affirment que le rôle des médias dans le processus de changement politique est en fait une relation réciproque entre les médias et les politiques de démocratisation<sup>68</sup>. Il existe plusieurs définitions de la liberté de presse, quelques unes seront décrites plus en profondeur au chapitre II. Celle retenue ici est une des définitions proposée par les Nations Unies.

La liberté de la presse est un dérivé du droit fondamental que constitue la liberté d'information : comme le précise la résolution 59 (I) de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée lors de sa première session en 1946, « la liberté de l'information est un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies. La liberté de l'information implique le droit de recueillir, de transmettre et de publier les nouvelles en tous lieux et sans entrave. À ce titre, elle constitue un élément essentiel de tout effort sérieux pour favoriser la paix et le progrès dans le monde<sup>69</sup> ».

L'analyse de l'évolution de la liberté de presse au Myanmar sera facilitée par le Cadre pour l'évaluation des médias développé par le Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO. Une série d'indicateurs a été mise de l'avant par l'Organisation pour analyser le paysage médiatique dans le monde (voir Annexe I). Parmi tous les indicateurs proposés, plusieurs ont été choisis pour permettre d'évaluer la liberté de presse. En plus de cette liste substantielle, il conviendra de recueillir des données quantitatives pour vérifier la progression de la presse, par exemple l'évolution du nombre de journaux au fil des ans, la comparaison de l'indice de la liberté de presse de Reporters sans frontières, le nombre de journalistes emprisonnés dans le pays, le nombre procès impliquant des journalistes, le nombre de licences approuvées ou refusées par les autorités, etc. Il sera ainsi possible de constater la progression de la liberté de presse en recueillant des données avant les réformes (2010) jusqu'en 2015.

---

<sup>68</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p. 6.

<sup>69</sup> UNESCO, *Liberté de la presse et développement : Une analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, de la pauvreté, de la gouvernance et de la paix*, décembre 2007, p 13-14, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001618/161825f.pdf>, (page consultée le 27 août 2015).

### 1.5.5 Modèle de recherche et cadre spatio-temporel

La recherche projetée consiste plus précisément en une étude de cas puisqu'elle se penche sur une unité particulière. L'étude de cas « consiste à enquêter sur un phénomène, un évènement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionnés de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes<sup>70</sup>. » En effet, la recherche concerne la situation restreinte de la liberté de presse au Myanmar. La recherche pourrait par la suite servir à comparer des transitions démocratiques d'autres pays.

Le cadre spatio-temporel s'étalera de l'année 2010 jusqu'au début de l'année 2015. L'année 2010 correspond aux élections législatives qui ont mené, en 2011, à la dissolution de la junte militaire et à l'élaboration de nouvelles lois réformatrices. Comme le relèvent plusieurs auteurs, le changement est manifeste depuis ces élections et c'est pour cette raison qu'elle peut être vue comme un point de repère, délimitant le cadre spatio-temporel de la recherche :

Le changement de cap opéré en 2011 est donc manifeste, inattendu même. Il s'agit bien là d'un processus de transition, enfin enclenché après des années de promesses déçues. [...] [Mais] les incertitudes demeurent quant à l'entendue des réformes, la possibilité de leur acceptation par une armée polymorphe et toujours dominante, et le développement d'un plus large processus de démocratisation de la société birmane<sup>71</sup>.

Après la date de la dernière entrevue (printemps 2014), les informations ont été puisées dans les médias nationaux et locaux et ont ainsi permis de tracer une évolution du développement des médias, notamment en relatant des évènements en lien avec la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

### 1.5.6 Techniques de collecte de l'information

Comme mentionné dans Gauthier, « l'étude de cas fait le plus souvent appel à des méthodes qualitatives, dont l'entrevue semi-dirigée<sup>72</sup>. » C'est d'ailleurs une des méthodes de collecte de

---

<sup>70</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...] p. 207.

<sup>71</sup> R. EGRETEAU. « Birmanie?: la transition octroyée », *Études*, mars 2012, Tome 416, p. 296.

<sup>72</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...], p. 208.

l'information qui sera privilégiée puisqu'elle permet de recueillir des informations qui ne sont pas forcément disponibles autrement. L'entrevue semi-dirigée se définit comme suit :

Une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé<sup>73</sup>.

Une partie importante des résultats du mémoire ont été puisés lors d'un événement qui a eu lieu en mars 2014 à Yangon et qui a permis de réaliser des entrevues avec de nombreux acteurs clés. Le East-West center a en effet organisé la conférence internationale *Challenges of a free press*. Des conférenciers provenant du monde des médias, du milieu gouvernemental, de la société civile, du domaine universitaire et des affaires étaient présents<sup>74</sup>. Cette occasion a été idéale pour la réalisation d'entrevues. Par ailleurs, d'autres entrevues ont été menées à l'extérieur de la conférence, notamment à Yangon, Mandalay et Bagan, avec des journalistes de différents médias. Les questionnaires d'entrevues (voir Annexe II) ont été construits en lien avec les indicateurs présentés en Annexe I.

Ce genre de collecte de l'information sur le terrain a l'avantage de rendre plus explicite et compréhensible le monde de l'autre<sup>75</sup>, tout en donnant au chercheur un accès direct à l'expérience des individus étudiés<sup>76</sup>. Elle permet aussi d'ajouter un dynamisme au texte et d'intéresser davantage le lecteur, ce qui est non négligeable. Toutefois, les propos recueillis ne peuvent être entièrement généralisés. En effet, le chercheur doit éviter de « camper de façon définitive l'interlocuteur dans le portrait qu'il a donné à sa réalité au cours de l'entrevue. L'intérêt de recourir aux diverses formes de triangulation [...] est donc grand<sup>77</sup>. »

---

<sup>73</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...], p. 340.

<sup>74</sup> EAST-WEST CENTER, *2014 East-West Center International Media Conference : Challenges of a Free Press*, [En ligne], <http://www.eastwestcenter.org/events/2014-east-west-center-international-media-conference>, (page consultée le 16 décembre 2013).

<sup>75</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...], pp. 342-343.

<sup>76</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...], p. 356.

<sup>77</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...], pp. 356-357.

Comme la triangulation est indispensable, l'observation documentaire est une autre méthode de collecte de l'information qui a été utilisée lors de la recherche. « La triangulation des diverses sources de données [...] constitue un moyen de s'assurer de l'objectivité, c'est-à-dire de la justesse des données. Dans tous les cas, on recherche non pas la correspondance entre les données ou les perspectives, mais leur concordance<sup>78</sup>. » Par l'observation documentaire, le mémoire s'en retrouve ainsi enrichi. Il a été essentiel d'observer des articles scientifiques, mais aussi des publications gouvernementales et des rapports produits par RSF, Freedom House, Xindex, l'UNESCO, par les associations de journalistes et par des ONG locales et internationales. De plus, il a été indispensable de consulter des articles de journaux. Même s'ils sont loin d'avoir une grande valeur scientifique, les articles de la presse écrite permettront d'avoir une idée plus grande de l'évolution de la situation de la liberté de presse et peuvent même être un outil d'analyse.

## 1.6 Volet éthique

Comme il s'agit d'un projet de recherche qui fait appel à des êtres humains, il doit respecter des critères éthiques. « Toute recherche qui porte sur des individus ou des groupes sociaux est susceptible de soulever des problèmes éthiques<sup>79</sup>. » Comme le mémoire projeté s'intéresse à des populations vulnérables, il est essentiel de respecter des règles éthiques. D'abord, il est important qu'un chercheur soit en mesure de définir le but de la recherche, son affiliation et les méthodes auxquelles il aura recours. En tout temps, les intervenants doivent avoir la garantie, ou encore le choix, que l'entrevue se déroule dans la confidentialité et l'anonymat<sup>80</sup>. Il peut parfois y avoir des effets négatifs associés à la participation à une recherche. Certaines personnes peuvent éprouver un stress lorsque le chercheur aborde des sujets socialement délicats. Gauthier propose donc le *consentement éclairé*, « l'idée que le sujet éventuel doit avoir assez d'information – sur ce qui sera demandé et à quelles fins cette information sera utilisée – pour en évaluer les conséquences<sup>81</sup>. »

---

<sup>78</sup> J. POUPART *et al.* *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1997, pp. 371-372.

<sup>79</sup> J. POUPART *et al.* *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, [...], p. 235.

<sup>80</sup> J. POUPART *et al.* *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, [...], p. 236.

<sup>81</sup> B. GAUTHIER (dir.). *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, [...] p. 295.

Par ailleurs, les méthodes de recherches ont dû être soumises au comité éthique de la Faculté des lettres et sciences humaines. Le comité a vérifié si le projet est conforme à la *Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université de Sherbrooke*. Lors de sa réunion mensuelle du 13 février 2014, le comité a évalué le projet de recherche et a émis un certificat éthique le 21 février 2014. Toutefois, quelques clarifications ou modifications d'ordre méthodologique ont été exigées, principalement pour assurer la confidentialité des professionnels de l'information interviewés. Le certificat a ensuite été renouvelé le 21 juillet 2015.

Une des recommandations du comité éthique concernait le formulaire de consentement. Le comité a demandé de préciser aux participants les risques de représailles à la suite de leur participation à l'étude. De plus, il recommande de ne pas faire signer de formulaire de consentement, mais plutôt de consigner le consentement sur l'enregistrement audio. Cette recommandation a été suivie, mais est après coup considérée comme étant superflue. Aucun participant à l'étude ne comprenait l'utilité de cette mesure et tous n'avaient aucune objection à être identifiés. Plusieurs tenaient même à ce que leur identité soit dévoilée dans le mémoire.

## **1.7 Principales difficultés rencontrées**

### **1.7.1 Contacts pré-départ difficiles**

Avant d'arriver sur le terrain, plusieurs courriels à des journalistes ou à des organisations de promotion de la liberté de presse travaillant au Myanmar ont été envoyés, mais ces démarches n'ont pas permis de planifier des entrevues. Ce n'est qu'une fois sur place que les contacts ont pu être faits. L'utilisation d'Internet devient de plus en plus commune dans le pays, mais n'est pas devenue la norme.

### **1.7.2 Trouver des journalistes sur le terrain : logistique difficile**

Comme la majorité des courriels envoyés sont demeurés sans réponse, il a fallu adopter une autre stratégie pour recruter des participants. La première a été de dresser une liste des adresses et

numéros de téléphone des principaux journaux dans les villes ciblées, soit Yangon, Mandalay et Bagan. Lorsque le contact téléphonique était difficile en raison de la langue, une visite sur les lieux devenait essentielle. Toutefois, plus de la moitié des adresses visitées ne correspondaient pas aux endroits recherchés. Or, il y a eu une grande perte de temps associée à la recherche de candidats. Le recrutement a été cependant grandement facilité lors de la Conférence *Challenges of a free press*, où la centaine de journalistes birmans présents étaient ouverts à discuter des enjeux qui les touchent. Grâce à cet évènement, le mémoire sera beaucoup plus riche et pertinent.

### **1.7.3 Langue**

Les communications avec les participants se faisaient en anglais, mais plusieurs d'entre eux avaient une maîtrise très limitée de la langue. Ils avaient parfois recours à un collègue pour traduire exactement leurs propos. Or, cette difficulté peut diminuer la validité des résultats parce que l'interprétation des propos du participant par l'« interprète » peut être erronée. Le recours à un interprète empêche le chercheur de déceler des subtilités qui pourraient s'avérer riches en informations et qui pourraient diriger l'entrevue vers une direction porteuse. De plus, la barrière de la langue a à certains moments nui lors du recrutement. Des journalistes ont préféré ne pas accorder d'entrevue par manque de confiance en eux-mêmes. Lors de la Conférence à Yangon, des interprètes étaient présents et il était possible d'obtenir la traduction en simultané, à l'aide d'écouteurs.

### **1.7.4 Difficulté à obtenir des données fiables**

Comme mentionné un peu plus tôt, la littérature sur l'objet de recherche se fait rare et manque parfois de précision. De plus, les données officielles concernant le Myanmar ne sont pas nombreuses et peuvent manquer de validité. Il appert que les décennies de fermeture du pays sur le monde de même que la dictature militaire n'aient pas favorisé la production de statistiques crédibles. Dans ce contexte il est essentiel que le chercheur compose avec cette contrainte en ayant recours à un maximum de sources, tout en étant conscient que ces informations puissent être inexactes. Les données quantitatives relativement au nombre exact de journaux que l'on

retrouve dans le pays n'ont pas été obtenues. Et comme les changements sont très rapides au Myanmar, ce nombre est en constante évolution.

## **CHAPITRE II : Médias et transition démocratique**

### **2.1 Démocratie et développement de la liberté d'expression**

#### **2.1.1 Concepts théoriques et définitions : liberté d'expression / liberté de presse et démocratisation**

D'abord, comme mentionné au chapitre I, il est clair que la liberté d'expression est un pilier fondamental de la démocratie et un pays qui se démocratise doit se saisir des enjeux liés à la promotion de la liberté de presse. Il convient à cette étape de définir ces deux termes. En premier lieu, les Nations Unies proposent une définition de la liberté d'expression :

Pour devenir une réalité, la liberté d'expression a besoin d'un environnement juridique et réglementaire propice à l'essor d'un secteur des médias pluraliste et ouvert. Ce secteur doit être soutenu par le pouvoir politique et protégé par un État de droit. Il faut que la loi garantisse l'accès à l'information, notamment dans le domaine public. Enfin, les consommateurs de l'information doivent disposer des compétences nécessaires pour analyser de manière critique l'information qu'ils reçoivent et en faire la synthèse afin de s'en servir dans leur vie quotidienne et de responsabiliser les médias<sup>82</sup>.

Dans son article analysant la liberté d'expression avec les jurisprudences constitutionnelles, Michel Verpeaux rappelle que la liberté d'expression est un fondement de la société démocratique, comme le définit la Cour européenne des droits de l'homme. « En garantissant la clarté du débat démocratique, la liberté de l'expression sous toutes ses formes contribue au respect du principe de prééminence du droit<sup>83</sup>. » Il poursuit en soutenant que la liberté d'expression est considérée « comme un des moyens de garantir les autres libertés et comme une condition de la démocratie, la liberté d'expression est protégée par les juridictions constitutionnelles nationales<sup>84</sup>. »

<sup>82</sup> ONU, *Journée mondiale de la liberté de presse : La liberté de presse*, [En ligne], <http://www.un.org/fr/events/pressfreedomday/background.shtml>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>83</sup> M. VERPEAUX. « La liberté d'expression dans les jurisprudences constitutionnelles », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, mars 2012, no. 36, p. 137.

<sup>84</sup> Michel VERPEAUX. « La liberté d'expression dans les jurisprudences constitutionnelles », [...], p. 141.

La liberté d'expression et la liberté de presse sont intimement liées. Une presse libre répond à plusieurs critères que décrit d'ailleurs l'UNESCO. D'abord, elle doit être indépendante et pluraliste :

[...] indépendante de tout contrôle gouvernemental, politique, économique ou de tout contrôle des moyens de diffusion à sa production et à sa dissémination ; pluraliste de par l'absence de tout monopole médiatique, l'existence du plus grand nombre possible de journaux, magazines et périodiques, reflétant ainsi la gamme la plus large d'opinions au sein de la communauté. À cette fin, il est nécessaire que les États veillent à la transparence et à l'accessibilité de l'information, que les médias se développent dans un environnement indépendant, viable, pluraliste et professionnel et que des garanties juridiques connues du public assurent le droit d'accès à l'information<sup>85</sup>.

Pour que la liberté de presse soit respectée dans une société, les journalistes doivent également être libres de toutes pressions qui pourraient leur être imposées, ces pressions pouvant être des agressions, du harcèlement, des arrestations ou encore des emprisonnements. Les professionnels de l'information doivent également pouvoir librement mener à bien des enquêtes relatives par exemple à la corruption, et ce, sans être victimes de pressions énumérées ci-haut<sup>86</sup>. En somme, pour que la liberté de la presse soit respectée, les lois doivent la garantir et elles doivent être appliquées. La liberté de presse complète est un idéal à atteindre pour tous les peuples du monde et elle s'atteint par l'application de mesures progressives.

Ensuite, le terme démocratisation est aussi fort important à saisir. La démocratisation est un processus long et évolutif: « Democratisation can be best understood as a complex, long term, dynamic, and open-ended process; it consists of progress towards a more rule-based, more consensual and more participatory type of politics<sup>87</sup>. » Si les auteurs qui abordent les réformes démocratiques au Myanmar conviennent que les changements dans le pays sont rapides et sans précédent, les degrés d'optimisme diffèrent. Certains estiment que la lancée amorcée est sans équivoque et qu'un retour en arrière est peu plausible tandis que d'autres croient plutôt que les risques de voir la libéralisation stagner sont bien présents.

---

<sup>85</sup> UNESCO, *Liberté de la presse et développement : Une analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, de la pauvreté, de la gouvernance et de la paix*, décembre 2007, p. 14, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001618/161825f.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>86</sup> UNESCO, *Liberté de la presse et développement : Une analyse des corrélations* [...].

<sup>87</sup> N. JEMIL *et al.* « Media and Democratisation: What is Known about the Role of Mass Media in Transitions to Democracy », *Reuters Institute for the Study of Journalism*, University of Oxford, septembre 2013, p. 4, [En ligne], [https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/fileadmin/documents/Publications/Working\\_Papers/Media\\_and\\_Democratisation.pdf](https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/fileadmin/documents/Publications/Working_Papers/Media_and_Democratisation.pdf), (page consultée le 19 décembre 2013).

### 2.1.2 Le passage d'un régime autoritaire à une démocratie : modification des rapports entre les autorités et les médias

Lorsqu'un État autoritaire tente de se démocratiser, on observe une période « hybride », alors que les institutions de l'ancien régime coexistent avec celles du nouvel État. Pendant cette période, de nombreux défis surviennent et la capacité à les relever aboutira ou non vers une consolidation de la démocratie<sup>88</sup>.

Pendant la transition, on observe des changements dans l'univers médiatique du pays en question. Comme mentionné au chapitre I, Katrin Voltmer s'est penchée sur cette réalité en décrivant la relation entre les médias, le public et les autorités<sup>89</sup>. La thèse générale de son ouvrage est que les médias ont un rôle considérable à jouer sur le fonctionnement de la démocratie, et particulièrement lors d'une transition démocratique puisqu'ils permettent aux citoyens de faire des choix informés. Les changements s'opèrent sur les trois types d'acteurs : les acteurs politiques, les journalistes et le public. Chacun évolue au fur et à mesure que la transition démocratique s'opère et tous s'influencent mutuellement<sup>90</sup>.

D'abord, les acteurs politiques doivent arriver à embrasser le changement. Dans un contexte dictatorial, les médias sont souvent utilisés par le régime au pouvoir comme un outil de propagande et le recours à la censure est fréquent. Dans une période de démocratisation, la dépendance entre les acteurs politiques et les médias de masse s'amplifie parce que sans un accès aux médias, les acteurs politiques ne pourraient pas mobiliser les citoyens pour qu'ils se rendent aux urnes<sup>91</sup>.

Voltmer aborde aussi les défis liés à la professionnalisation des journalistes et aux risques de l'instrumentalisation politique. D'abord, les médias font partie intégrante de l'émancipation d'une société et la presse réclame plus de libertés pour que les journalistes puissent faire leur travail, ce qui implique qu'ils puissent poser des questions et écrire sur des sujets auparavant

---

<sup>88</sup> N. JEMIL *et al.* « Media and Democratisation: What is Known about the Role of Mass Media [...] ».

<sup>89</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p.1.

<sup>90</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p.9.

<sup>91</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p.11-12.

interdits. Or, un tel vent de changement peut affecter la légitimité d'un gouvernement en transition, qui se trouve déjà dans une situation fragile.

Undoubtedly, it is essential for the emancipation of society that state authorities are challenges. Yet, at the same time, the legitimacy of the new regime is often highly fragile and there is a risk of overstressing the capacities of the new government, especially when faced with mounting economic problems or the collapse of public security. Furthermore, the media themselves are often unable to survive without state subsidies, which might severely impair their ability to criticize political power holders<sup>92</sup>.

Finalement, la réponse du public face aux nouvelles réalités des médias dans une démocratie émergente et aussi sa perception des messages politiques véhiculés est un aspect important expliqué par Voltmer. L'idée de l'auteure est qu'en période de démocratisation, la communication politique doit être complètement revue. Les citoyens doivent aussi changer d'orientation. « Following the news encourages individuals to take on an active role as a citizen and increase their positive evaluation of democratic politics in spite of the fact that political reporting is typically characterized by an aggressive and polemical tone.<sup>93</sup> » Toutefois, le manque de diversité et l'instrumentalisation des médias par différents acteurs politiques peuvent provoquer un désintérêt et accroître le manque de confiance de la population envers les médias.

Au Myanmar, les médias ont longtemps été réprimés ou encore utilisés comme outil de propagande par la junte militaire. Les valeurs démocratiques viennent totalement à l'encontre de ce genre de pratiques. Or, comment faire la transition entre les valeurs véhiculées par un système autoritaire et les valeurs de la modernité? Oren Murphy présente une analyse intéressante des changements qui se déroulent en ce moment au Myanmar. Puisque les changements sont relativement récents, il pose plus de questions qu'il ne suggère de réponses. Dans cette période de transition démocratique, les journalistes se retrouvent dans une « crise d'identité ». Puisqu'on assiste à une chute du régime autoritaire, les journalistes ont rapidement une nouvelle relation ou rapport de force avec le gouvernement. « When the State is the enemy it is easy to be « against » the State » and « for » the People. It is easy to think the government as « Them » and the public as « Us »<sup>94</sup>. » Or, dans une nouvelle démocratie, le public est désormais le gouvernement, par les

<sup>92</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p. 5.

<sup>93</sup> K. VOLTMER (sous la direction de). *Mass Media and Political* [...], p. 253.

<sup>94</sup> O. MURPHY. « Rights and Ethics of journalists in Democratic Transition », Internews Asia, [En ligne], <http://i-m->

représentants qu'il a choisi d'élire. Des alliés traditionnels de certains médias ou encore des « héros » de la démocratisation parviennent souvent même à se faire élire. Dans cette perspective, les journalistes qui ont critiqué pendant des décennies le gouvernement se retrouvent dans une position délicate et inhabituelle.<sup>95</sup>

Should they stop criticizing the government since their friends, allies and heroes are now part of it? Of course not, but suddenly it is not enough to just be for “the people”, and against “the government”. The press’s relationships with the government become more complex and nuanced. This is a good thing [...]and experience in countries like Indonesia shows many of the positive outcomes that can emerge with that new relationship. The changes during a democratic transition challenge journalists to question long held assumptions, and dig deeper to find answers. In short, it challenges them to be better journalists<sup>96</sup>.

Selon Murphy, des exemples de pays ayant vécu une transition démocratique révèlent que ce changement des rapports entre les journalistes et l'État a des impacts positifs. Il incite les journalistes à avoir de meilleures pratiques et à se poser davantage de questions de fond en devenant de « meilleurs journalistes ». L'auteur affirme qu'avec la levée de la censure préalable, les professionnels de l'information sont en train de définir ce qu'ils veulent pour leur univers médiatique et testent les limites. Toutefois, il présente une crainte à l'effet que certains ne voudraient pas être trop agressifs dans leurs revendications ou leurs critiques et s'autocensurent par peur que le nouveau gouvernement repense les réformes s'il se sent trop menacé<sup>97</sup>.

### 2.1.3 Le développement d'une éthique journalistique « globaliste » ou « localiste »

Il existe un débat entre l'approche *localiste* et *globaliste* pour analyser l'éthique du journalisme dans le monde. D'abord, l'approche *localiste* remet en cause l'existence de valeurs universelles liées à l'éthique du journalisme. Ses défenseurs croient que l'application de normes identiques à tous les pays est concrètement impensable puisque cela signifierait être insensible aux réalités locales : « Practically, people doubt that news organizations will implement the values of global

---

[s.dk/files/upload/myanmarconference2012/session5\\_orenmurphy.pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/170000/myanmarconference2012/session5_orenmurphy.pdf), (page consultée le 19 décembre 2013).

<sup>95</sup> O. MURPHY. « Rights and Ethics of journalists in Democratic Transition », [...].

<sup>96</sup> O. MURPHY. « Rights and Ethics of journalists in Democratic Transition », [...].

<sup>97</sup> O. MURPHY. « Rights and Ethics of journalists in Democratic Transition », [...].

media ethics in their work. The project of global media ethics is unrealistic, or utopian<sup>98</sup>. » Cette approche veut que les médias se concentrent sur les couvertures locales, en lien avec les demandes du public et ses valeurs. Elle peut ainsi favoriser un grand patriotisme et un ethnicisme dans le traitement de l'information, ce qui définirait les normes éthiques. Au Myanmar, cette approche pourrait signifier que des minorités ethniques fassent preuve d'un manque de neutralité dans leur couverture journalistique et ainsi, aggravent les conflits intercommunautaires.

L'approche globaliste veut qu'une éthique des médias soit applicable de façon universelle et se base sur des principes universels définissant les responsabilités des médias traditionnels et des nouveaux médias. Cette approche veut que les journalistes aient un objectif commun : être bien informés des défis internationaux pour être en mesure de décrier les abus de pouvoir, le non-respect des droits humains et la manipulation de l'information. Les journalistes devraient se détacher de la manière dont se définissent certains groupes, factions, religions ou régions pour assurer un traitement neutre et impartial. « The global journalist frames issues broadly and uses a diversity of sources and perspectives to promote a nuanced understanding of issues from an international perspective. Journalism should work against a narrow ethnocentrism or patriotism<sup>99</sup>. »

Il est défendu ici que l'approche globaliste est plus adéquate pour répondre aux réalités d'un monde globalisé. D'abord, l'actualité devient de plus en plus internationale et les frontières se réduisent constamment et cela a des impacts, qui impliquent des responsabilités communes pour les journalistes. Ensuite, « a global journalism is required in a world where media bring a plurality of religions and ethnic groups with varying values and agendas. In such a climate, we need to emphasize journalism as a bridge for understanding across cultures<sup>100</sup>. » Toujours selon Ward, le journalisme doit aider les citoyens à comprendre les problèmes mondiaux comme la pauvreté ou les problématiques environnementales.

---

<sup>98</sup> S. J. A. WARD, « Concept : Is a Global Media Ethics Realistic? », *Media Ethics*, automne 2013, vol. 25, no. 1, [En ligne], <http://www.mediaethicsmagazine.com/index.php/browse-back-issues/144-fall-2012/3998646-concept-is-global-media-ethics-realistic>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>99</sup> S. J. A. WARD, « Introduction to global journalism ethnics », *The Canadian Journalism Project*, 7 novembre 2006, [En ligne], <http://j-source.ca/article/introduction-global-journalism-ethics>, (page consultée le 22 décembre 2013).

<sup>100</sup> S. J. A. WARD, « Global Journalism Ethics : Widening the Conceptual Base », *Global Media Journal*, 2008, vol. 1, no. 1, p. 144, [En ligne], [http://www.gmj.uottawa.ca/0801/inaugural\\_ward.pdf](http://www.gmj.uottawa.ca/0801/inaugural_ward.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

## 2.1.4 L'assistance internationale au développement des médias

Le soutien international aux pays qui connaissent une transition démocratique est courant, quoique selon certains auteurs, insuffisant. Ce soutien vise à développer des médias de meilleure qualité et qui travaillent dans une plus grande indépendance<sup>101</sup>.

Comme mentionné brièvement au chapitre 1, l'ouvrage *Promoting Democracy in Postconflict Societies*, dirigé par De Zeeuw et Kumar, observe le rôle des acteurs internationaux dans la transition démocratique des États qui ont vécu des conflits internes. Une attention particulière est accordée aux médias. Dans une période de crise, les médias peuvent avoir une fonction de propagande et d'instrumentalisation, voire même inciter à la violence ethnique<sup>102</sup>. D'ailleurs, au chapitre III, un journaliste birman partagera sa réticence à publier des articles qui pourraient vexer une communauté et faire en sorte de provoquer un conflit inutilement. Les auteurs défendent que dans la période « après-crise », l'assistance internationale est essentielle pour redonner confiance au public<sup>103</sup>. L'aide peut passer par un soutien aux médias locaux, par de la formation aux journalistes, par une assistance technique aux réformes judiciaires, par la promotion de la solidarité entre les journalistes et par l'établissement d'une entente régissant les règles et l'éthique journalistique<sup>104</sup>.

Néanmoins, au sein même de cette assistance internationale se posent des questionnements éthiques. Les auteurs sont critiques face aux intentions des pays ou institutions donateurs. D'abord, les fonds débloqués sont souvent insuffisants pour obtenir des résultats à long terme, ce qui diminue la capacité des nouveaux médias à survivre. Ensuite, la relation qui s'installe entre les pays donateurs et les pays receveurs ont tendance à être « patron-client » tandis que les pays receveurs devraient plutôt être considérés comme des partenaires<sup>105</sup>.

---

<sup>101</sup> CENTER FOR INTERNATIONAL MEDIA ASSISTANCE, *What is Media Development*, [En ligne], <http://cima.ned.org/media-development>, (page consultée le 22 décembre 2013).

<sup>102</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 212.

<sup>103</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 215.

<sup>104</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 227.

<sup>105</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 229

En somme, il est essentiel que les démocraties consolidées prêtent main-forte aux nouvelles démocraties, mais les besoins doivent être ciblés et la réponse à ces besoins adéquate à la réalité du pays qui vit la transition démocratique. De plus, le recours à l'expérience régionale est aussi fortement recommandé. En effet, les pays en transition vont préférer avoir affaire à des voisins qui leur sont semblables qu'à des pays occidentaux lorsqu'il est question de changements politiques et sociaux<sup>106</sup>. En ce qui a trait à l'information, le Myanmar n'a toutefois pas des voisins qui sont des modèles en terme de liberté de presse. L'Inde, souvent appelée à tort ou à raison « la plus grande démocratie du monde » pourrait cependant avoir un rôle à jouer, certainement plus que le voisin chinois. La Thaïlande, avec qui le Myanmar partage une frontière commune de plus de 2000 km, a aussi depuis de nombreuses années demandé à son voisin birman de se réformer et a également exercé des pressions pour qu'Aung San Suu Kyi soit libérée. En 2012, le président Thein Sein a d'ailleurs rencontré pour la première fois son homologue thaïlandais pour discuter de projets de coopération. Or, la Thaïlande est certainement un voisin qui pourrait influencer positivement le Myanmar dans la poursuite des réformes démocratiques, bien que les deux États partagent aussi des problèmes en lien avec la gestion des réfugiés birmans qui résident toujours dans des camps en sol thaïlandais<sup>107</sup>.

En somme, une assistance internationale est un ingrédient permettant de viser le développement d'une liberté de presse complète.

## **2.2 Indicateurs de développement des médias (UNESCO)**

Dans cette section, les catégories d'indicateurs qui permettent d'évaluer le développement des médias dans une société seront détaillées. L'UNESCO a en effet produit un document expliquant les éléments qui contribuent à l'amélioration (ou à la détérioration) de l'environnement dans lequel le journalisme évolue dans un pays donné.

Plusieurs de ces catégories d'indicateurs et moyens de vérification ont été ciblés dans le cadre de ce mémoire et ont servi à construire les questionnaires d'entrevues dont les résultats seront

---

<sup>106</sup> J. DE ZEEUW et K. KRISHNA. *Promoting Democracy* [...], p. 228-229.

<sup>107</sup> J. HAYS. « Myanmar's relation with Thailand and Southeast Asia », [En ligne], [http://factsanddetails.com/southeast-asia/Myanmar/sub5\\_5f/entry-3113.html](http://factsanddetails.com/southeast-asia/Myanmar/sub5_5f/entry-3113.html), (page consultée le 8 septembre 2015).

présentés au chapitre III. Il convient ici de décrire les éléments qui composent chacune de ces catégories et de présenter les principales questions d'entrevues qui y sont associées.

### **2.2.1 Le cadre législatif et politique entourant la liberté d'expression et le droit à l'information**

Un pays peut se doter de lois visant l'atteinte de la liberté d'expression de ses citoyens, mais il est possible qu'elles ne soient pas respectées ou appliquées dans la pratique. « [...] Les garanties constitutionnelles peuvent être sapées par des exceptions et des dérogations aux obligations découlant des traités internationaux, ou par des lois contradictoires couvrant, par exemple, le secret d'État ou la diffamation<sup>108</sup>. » Une culture de la corruption ou un manque de capacités techniques peut aussi faire en sorte que la législation ne soit pas appliquée. De plus, le public doit connaître et doit être en mesure d'exercer son droit à obtenir des informations officielles.

Or, l'UNESCO propose plusieurs moyens de vérifier si la liberté d'expression et le droit à l'information sont garantis par la loi et respectés dans la pratique. D'abord, il est important de vérifier si les lois en lien avec le droit de libre expression sont conformes aux normes internationales. L'étude de rapports provenant d'institutions crédibles, par exemple Reporters sans frontières ou Freedom House, est aussi un bon outil. L'observation de ce que relatent les médias nationaux sur les questions de liberté d'expression, par exemple la couverture de procès en cours est aussi recommandée. De plus, pour mesurer la volonté d'un gouvernement à respecter le droit de ses citoyens à être informés, il est important d'analyser s'il y a des preuves concrètes de la volonté de l'État à publier par exemple des décisions de la cour, des délibérations parlementaires, des statistiques, etc<sup>109</sup>.

Le droit des journalistes de protéger leurs sources figure aussi dans cette catégorie d'indicateurs. Comme le rapporte la Cour européenne des droits de l'homme :

La protection des sources journalistiques est l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse (...). L'absence d'une telle protection pourrait dissuader les sources journalistiques d'aider la presse à informer le public sur des questions d'intérêt général.

<sup>108</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 17.

<sup>109</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 18-19.

En conséquence, la presse pourrait être moins à même de jouer son rôle indispensable de « chien de garde » et son aptitude à fournir des informations précises et fiables pourrait s'en trouver amoindrie<sup>110</sup>.

Pour vérifier si ce droit est respecté, il est recommandé d'abord de voir si la législation en place concernant la confidentialité des sources répond aux exigences internationales et aussi d'observer s'il existe des cas connus de journalistes qui ont été contraints ou forcés de les révéler. Le rôle et les efforts déployés par les associations de journalistes dans la promotion de ce droit peuvent également être étudiés<sup>111</sup>.

Lors des entrevues sur le terrain avec des professionnels des médias, deux questions sont directement en lien avec cette catégorie d'indicateurs. La première « Avez-vous constaté des changements dans l'exercice de votre travail au cours des quatre dernières années ? Si oui lesquels ? » en est une à développement et les journalistes interrogés ont énoncé leurs observations sur les changements politiques et légaux et leur incidence dans la pratique. La deuxième question de cette catégorie va droit au but : « Avez-vous déjà été contraint de révéler vos sources ? ».

### **2.2.2 Lois sur la diffamation et autres restrictions légales à l'encontre des journalistes**

Les lois entourant la diffamation peuvent parfois être mal définies ou encore trop lourdes de sorte que des citoyens ou journalistes ne peuvent s'exprimer librement. Les journalistes peuvent se censurer lorsque les risques de représailles sont importants. Par exemple, avec des sanctions démesurées, comme des amendes ou encore des peines criminelles.

Les lois sur la diffamation existent pour protéger les individus de fausses allégations qui portent atteinte à leur réputation. Toutefois, la publication *Defamation ABC* de l'ONG Article 19 relève que, dans de nombreux pays, la loi sur la diffamation présente “des restrictions à la liberté d'expression d'une ampleur inutile et injustifiée”<sup>112</sup>.

Parmi les moyens de vérification proposés : relever l'existence de preuves d'un débat au sein de

<sup>110</sup> COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, *Protection des sources journalistiques*, juin 2014, p.1 , [En ligne], [http://www.echr.coe.int/Documents/FS\\_Journalistic\\_sources\\_FRA.pdf](http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Journalistic_sources_FRA.pdf), (page consultée le 28 août 2015).

<sup>111</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 20-21.

<sup>112</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 26.

la profession journalistique au sujet des lois anti-diffamation ; de preuves confirmant que les médias peuvent dans la pratique critiquer les personnalités officielles ou les organes publics sans encourir de sanctions légales et l'existence ou non de cas devant les tribunaux en lien avec la diffamation<sup>113</sup>.

D'autres restrictions peuvent également être imposées au monde des médias. L'une d'entre elles est l'obligation pour les entreprises de presse de respecter des droits d'accréditation, d'inscription ou de licence<sup>114</sup>. L'UNESCO propose donc d'observer s'il existe ou non des règles et des obstacles entourant l'accréditation des médias. Les pouvoirs discrétionnaires accordés aux ministres de l'État sont un autre exemple de restriction pouvant limiter la liberté d'expression. De plus, « [l]es autres restrictions sur la liberté d'expression, fondées sur la sécurité nationale, les propos haineux, la vie privée, outrage à la Cour et les propos obscènes, doivent être claires, strictement définies par la loi et justifiables en tant que mesures nécessaires dans une société démocratique, en accord avec le droit international<sup>115</sup>. »

En somme, il peut exister dans un État en processus de démocratisation une liberté d'expression partielle et il est important d'identifier les points négatifs et positifs du cadre législatif pour porter un regard juste à l'état de la presse.

Si plusieurs des questions d'entrevue peuvent être liées à cette catégorie et amener les journalistes à faire part d'expériences qu'ils ont vécues en lien par exemple avec la crainte d'être poursuivi après avoir publié un article. Bien qu'elle soit assez large, la question « Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les professionnels des médias ? » permettra d'énoncer des craintes précises vécues par les professionnels des médias.

### 2.2.3 La Censure

Comme présenté au chapitre 1, la censure préalable a longtemps été appliquée au Myanmar. Observer cette catégorie d'indicateurs est donc fort pertinent à l'analyse de l'état de la presse

---

<sup>113</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 29.

<sup>114</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 27.

<sup>115</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 28.

birmane. En effet,

Le droit international n'autorise la censure préalable que dans des circonstances exceptionnelles telles qu'une menace imminente et spécifique à un intérêt national clé. Toute restriction à la liberté d'expression doit être le moyen le moins contraignant possible pour protéger un intérêt public justifiable, être strictement définie et appropriée pour protéger cet intérêt<sup>116</sup>.

Même si certains pays se sont engagés via la ratification de traités internationaux sur la liberté d'expression à ne pas censurer le contenu des journaux, ils peuvent bafouer leur propre législation. L'UNESCO propose donc d'observer si les journalistes sont soumis, ni en droit ni en pratique, à toute forme de censure préalable. Pour ce faire, il faut porter un regard sur la réglementation en lien avec la censure, sur les rapports d'institutions des médias sur la censure et aussi observer s'il y a eu des fermetures de journaux forcés, amendes exagérées données à des journalistes ou encore de textes ou des images pour lesquels une entreprise de presse a été réprimandée de façon directe ou détournée. Encore une fois, des règles mal définies peuvent mener à l'autocensure des médias, ce qui est nuisible pour le droit du public à être informé<sup>117</sup>. De plus, avec l'accès à Internet qui prend constamment de l'expansion, il est impératif de ne pas seulement observer la situation des médias de la presse écrite, mais aussi de voir comment l'État se comporte face au contenu diffusé sur le web. Si l'État cherche à bloquer ou à filtrer les contenus d'internet qui pourraient être jugés sensibles ou nuisibles, il s'agit d'une atteinte à la liberté d'expression. Il convient donc de se pencher sur les cas connus d'utilisateurs d'Internet qui ont subi des sanctions pour avoir eu accès à des contenus jugés sensibles ou nuisibles, ou pour les avoir publiés ou encore des cas connus de fermeture forcée ou de menaces de fermeture à l'encontre de sites web<sup>118</sup>. Au chapitre III, des journalistes et blogueurs birmans témoigneront des contraintes que leur imposait le régime et des conséquences qu'ils se sont vus imposer dans le passé. Ils aborderont aussi les défis auxquels ils sont toujours confrontés.

Quant aux questions posées aux intervenants des médias sur le terrain en lien la censure, les deux suivantes permettront d'avoir un aperçu de la situation au Myanmar, selon les journalistes : « Depuis la levée de la censure préalable, vous a-t-on reproché une publication ? » et « Évitez-vous d'aborder certains sujets ? Si oui lesquels et pourquoi ? ».

<sup>116</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 30.

<sup>117</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 30.

<sup>118</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 31-32.

## 2.2.4 La sécurité des journalistes

Le droit des journalistes d'exercer leur métier en toute sécurité est un aspect fondamental au respect de la liberté d'expression dans un État. D'ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies a récemment demandé que plus d'efforts soient déployés pour protéger les journalistes, particulièrement en zone de conflit. En effet, 334 journalistes ont été tués dans le cadre de leur fonction entre 2006 et 2014 dans le monde. Le Conseil de sécurité dénonce aussi l'impunité en lien avec les crimes commis contre les journalistes alors qu'aucune condamnation n'est prononcée dans 90 % de ces cas<sup>119</sup>.

Un climat d'insécurité entourant le travail des journalistes, mais aussi tout le personnel lié à la profession peut être provoqué par différentes contraintes. Par exemple, toute forme de surveillance, de menaces, harcèlement ou agression nuit évidemment à la liberté de presse et au droit du public à être informé. Dans plusieurs pays, des crimes sont commis par l'État contre des journalistes. Ils se doivent d'être dénoncés et punis.

Parmi les moyens de vérification, L'UNESCO propose les suivants: l'identification de cas connus de révélations obtenues sous la contrainte, ou menace de fermeture de médias ; l'identification de preuves d'enquêtes et de poursuites, ou de refus d'enquêter ou d'ouvrir un procès sur des crimes commis contre des journalistes ; preuves d'un débat, au sein de la communauté des journalistes et parmi le grand public, sur la sécurité des professionnels des médias. De plus, la protection des sources est une fois de plus un aspect fort important à lier avec la sécurité des journalistes. Comme mentionné plus haut, le droit international protège les sources, et il faut s'assurer qu'elles le soient non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique<sup>120</sup>.

---

<sup>119</sup> ONU, « Le Conseil de sécurité demande le renforcement de la protection des journalistes, de plus en plus victimes d'attaques meurtrières dans les zones de conflit », 27 mai 2015, 7450<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, [En ligne], <http://www.un.org/press/fr/2015/cs11908.doc.htm>, (page consultée le 30 août 2015).

<sup>120</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], pp. 73-75.

Dans les questionnaires d'entrevues, les questions « Considérez-vous pouvoir exercer votre métier en toute sécurité ? » et « Avez-vous déjà reçu des menaces, été victime de harcèlement, d'agression physique ou de détention illégale en lien avec la pratique de votre métier ? » cadrent parfaitement dans cette catégorie.

### **2.2.5 La présence des syndicats et des organisations professionnelles**

Afin d'être protégés individuellement et collectivement, les journalistes doivent avoir le droit de se regrouper pour former des organisations professionnelles qui pourront par la suite formuler des demandes précises aux autorités.

Les syndicats et les associations professionnelles peuvent se faire les défenseurs directs de la profession en matière de licenciement abusif, de salaires, de conditions de travail, de protection des sources et de liberté de parole. Ils peuvent améliorer le niveau professionnel en mettant sur pied des cours de formation, des codes déontologiques et des forums de débat<sup>121</sup>.

Parmi les moyens de vérifications proposés pour évaluer l'impact des organisations professionnelles, il est d'abord suggéré d'observer le nombre de journalistes et surtout la proportion d'entre eux qui font partie d'associations. Ensuite, l'affiliation de ces organisations à des organisations internationales peut donner une indication des valeurs qu'elles défendent. Pour mesurer leur impact, il est ensuite essentiel de répertorier des preuves de leur action et de leurs revendications. Par contre, dans certains États où la liberté de presse n'est pas respectée, les associations professionnelles peuvent être victimes de représailles et de persécutions. Or, il convient d'observer si des journalistes ont été victimes de persécutions puisqu'ils sont membres d'une association. Encore une fois, pour aller chercher ces informations, il faut consulter les médias locaux, les rapports d'organisations militant en faveur de la liberté d'expression ou encore consulter les associations ou les syndicats indépendants<sup>122</sup>.

En plus de l'évaluation du droit des journalistes d'adhérer ou non à des associations professionnelles, il faut évaluer si ces associations sont aptes à représenter et à défendre la

---

<sup>121</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 87.

<sup>122</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 87-88.

profession. Défendent-ils adéquatement la liberté d'expression de leurs membres ? Pour ce faire, il est important de vérifier s'il existe bel et bien des preuves de leurs actions et de leurs interventions et de se pencher sur leurs prises de position face à des enjeux que connaît la profession<sup>123</sup>.

Dans les entrevues menées sur le terrain, la question « Selon vous, les syndicats et les associations professionnelles sont-ils habilités à représenter et à défendre la profession ? » permettra de connaître l'opinion des journalistes interrogés sur ces associations et d'en apprendre davantage sur les différences entre les principales organisations, des informations qui sont difficilement accessibles dans la littérature existante.

### **2.2.6 Les médias et la diversité de la société**

Comme le Myanmar est un pays extrêmement diversifié aux plans culturel et ethnique, cette catégorie d'indicateurs est fort pertinente dans le cadre du présent mémoire. Il faut donc vérifier si les médias, autant publics, privés que communautaires, répondent aux besoins de tous les groupes de la société.

La diversité sociale a de nombreuses facettes: le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la caste, la langue, les convictions religieuses, les aptitudes physiques, l'orientation sexuelle, les revenus et la classe sociale, etc. [...] Les médias peuvent fournir une plateforme à chaque groupe qui compose la société pour gagner en visibilité et se faire entendre. Cependant, les médias peuvent aussi susciter la méfiance, la peur, entraîner la discrimination et la violence en accentuant les stéréotypes, en attisant les tensions entre les groupes et en empêchant certains groupes de prendre part au débat public<sup>124</sup>.

Les médias communautaires qui se concentrent sur la couverture d'enjeux vécus par les groupes marginalisés sont d'une importance notable et doivent recevoir un soutien de la part de l'État et des organisations de la société civile. Cependant, il est aussi primordial que les médias nationaux assurent une couverture des enjeux régionaux et ainsi dire, des groupes souvent marginalisés. Pour s'assurer de bien représenter la diversité de la société, les entreprises médiatiques doivent

---

<sup>123</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 87-88.

<sup>124</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 57-58.

également s'assurer d'embaucher du personnel, dont des journalistes, provenant des groupes minoritaires<sup>125</sup>.

Pour porter un regard juste sur cette catégorie d'indicateurs, l'UNESCO propose plusieurs moyens de vérification. D'abord, est-ce que les médias utilisent la ou les langues parlées par les groupes marginalisés et si oui, ont-ils moyen d'avoir accès à l'information diffusée? Ensuite, il convient d'analyser le nombre de médias communautaires et surtout leur portée. Une analyse de contenu des médias nationaux permet aussi de voir la place accordée aux enjeux et aux conflits intercommunautaires.

Dans les questionnaires d'entrevue, deux questions sont particulièrement en lien avec cette catégorie. La première « Voyez-vous des différences entre le traitement de l'information des médias privés et publics ? Si oui lesquels ? » et « Selon vous, quelle place est faite aux groupes linguistiques minoritaires ou aux groupes marginalisés dans les médias ? ». Ces questions à développement proposeront certainement des éléments de réponses dans d'autres catégories d'indicateurs.

---

<sup>125</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 58.

## *Chapitre III : L'état de la presse et les défis liés à une presse libre au Myanmar*

### **3.1 Description du nouvel univers médiatique au Myanmar**

#### **3.1.1 Retour des médias en exil**

Un des signes les plus éloquents démontrant la volonté du gouvernement du Myanmar à accepter une presse plus libre est certainement le retour en sol birman des groupes médiatiques en exil, certains l'étant depuis plus de vingt ans. Après avoir opéré soit à la frontière thaïlandaise ou encore depuis Chiang Mai en Thaïlande, les trois principaux médias exilés – *The Irrawaddy*, Mizzima et Democratic Voice of Burma (DVB) – ont ouvert des bureaux au Myanmar. Ces groupes jouissent d'une notoriété à l'intérieur du pays puisqu'ils ont permis à la population birmane, mais aussi au monde entier d'être mis au fait des atrocités perpétrées par l'armée pendant la dictature militaire. Même s'ils risquaient de lourdes peines d'emprisonnement, des journalistes clandestins envoyaient alors des vidéos, textes et photos illégalement vers la Thaïlande, où on les diffusait. L'éditorialiste pour la version birmane du *Magazine Irrawaddy* Hline Thist Zin Wai est l'un de ces journalistes qui a risqué sa vie pour faire parvenir des informations à ses collègues de Chiang Mai: « I was an underground reporter in Yangon under the military regime, when our office was based in Chiang Mai. We did not have the possibility to write our news. I sent them with a very secret e-mail. I had to delete every data every time I sent an article<sup>126</sup>. » Lorsque le gouvernement civil a démontré des signes d'ouverture concrets, comme l'abolition de la censure préalable, les médias en exil commencé à envisager sérieusement revenir au Myanmar. C'est toutefois avec un scepticisme et la crainte de perdre une certaine indépendance éditoriale que de nombreux journalistes sont rentrés à la maison<sup>127</sup>.

Le rédacteur en chef du bureau de Yangon de l'*Irrawaddy*, Kyaw Zwa Moe, est de retour de façon permanente à Yangon depuis 2013. Son expérience illustre bien ce qu'ont vécu les journalistes exilés qui ont fait le choix de revenir au Myanmar. D'abord, il faut mentionner que

<sup>126</sup>M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane)*, Magazine Irrawaddy, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 17 minutes.

<sup>127</sup>S. W. CRISPIN. « An uneasy homecoming for Burma's exile media », *Committee to Protect Journalists*, 13 juillet 2013, [En ligne], <https://cpj.org/reports/2013/06/an-uneasy-homecoming-for-burmas-exile-media.php>, (page consulté le 23 février 2015).

*Irrawaddy* a été créé dans la foulée du mouvement pro-démocratie de la fin des années 1980. En 1993, le régime a commencé à pourchasser ses fondateurs, qui ont fui vers la Thaïlande. À cette époque, Kyaw Zwa Moe n'était pas encore journaliste pour *Irrawaddy*, mais il était un activiste politique. Il a été arrêté et a dû purger une sentence de prison avant de fuir vers la Thaïlande:

I manage to publish a political journal at the time, secretly, and we distributed it in public secretly. It was one of the reason authorities arrested us. They send us for ten years in jail but I served eight years in the prison because of my political activity. So when I was released after eight years, I left the country, went to Thailand and joined the Irrawaddy. I became a journalist<sup>128</sup>.

Les décisions davantage libérales proposées par le président Thein Sein dès 2011 ont été perçues positivement par les médias exilés. Kyaw Zwa Moe est revenu pour la première fois au Myanmar en 2012 pour couvrir les élections. « I had the chance to cover the bi-election when Daw Aung San Suu kyi contested in a constituency not very far from Yangon. I came back just for five days, then went back to Thailand. Then I came back four or five times before I made the decision to be based here, last year [(2013)]. » Comme il serait plus facile d'exercer la mission du journal en étant directement sur le terrain, là où se déroulent les événements, le choix est apparu évident pour Kyaw Zwa Moe.

En mars 2014, une cinquantaine de journalistes travaillaient au bureau de Yangon tandis que le bureau de Chiang Mai n'en comptait plus qu'une dizaine. Kyaw Zwa Moe sait qu'il a pris la bonne décision en revenant chez lui, mais il constate qu'encore aujourd'hui, les restrictions du gouvernement sont bien réelles, quoiqu'elles puissent parfois être subtiles. Elles seront décrites plus tard dans ce chapitre<sup>129</sup>.

Le manque de financement est une autre raison expliquant le retour des médias en exil au Myanmar. Pour opérer, ces groupes médiatiques étaient soutenus par des gouvernements occidentaux, des organisations non-gouvernementales ou encore par des donateurs privés. En raison des réformes, le financement est devenu plus difficile à obtenir puisque les bailleurs de fonds préfèrent désormais soutenir les médias qui opèrent à l'intérieur même du Myanmar.

---

<sup>128</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine (English version)*, Magazine Irrawaddy, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 31 minutes.

<sup>129</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine [...]*.

L'aide financière sert aussi à inciter les médias à développer un modèle commercial qui fera d'eux à moyen terme de véritables entreprises de presse<sup>130</sup>. Reporters sans frontières explique que cette transformation organisationnelle représente un défi pour les journalistes et les médias, qui doivent apprendre à évoluer dans un environnement très compétitif « tout en maintenant la notion de service public au cœur de leur activité<sup>131</sup>. » Une fois de retour au Myanmar, les défis sont de taille pour les médias exilés, qui n'ont d'autre choix que trouver le moyen d'atteindre la rentabilité.

### 3.1.2 Prolifération des quotidiens à la suite de l'abolition de la censure préalable

À la suite de l'abolition de la censure préalable, on a assisté à une prolifération des journaux et des magazines partout au pays. Si la majorité d'entre eux abordent des thématiques de sports et divertissement, des publications politiques ont aussi vu le jour. On dénombre environ 200 journaux et autant de magazines. Difficile toutefois d'en connaître le nombre avant les réformes politiques. De plus, des journaux internationaux comme le New York Times et le Wall Street Journal ont établi des partenariats avec des imprimeurs de Yangon de sorte qu'il est maintenant possible de trouver ces journaux dans les stands des grandes villes du pays<sup>132</sup>. Quant aux quotidiens, ils ont officiellement commencé à être distribués à compter du 1 avril 2013 (*The Voice, The Golden Fresh Land, The Union* et *The Standard Tim*).

### 3.1.3 Médias d'État VS médias privés

Si les réformes démocratiques font en sorte de diversifier l'univers médiatique, il est important de différencier clairement les médias « publics » des médias privés.

D'abord, les médias dits « publics » n'ont dans les faits rien à voir avec des diffuseurs publics comme Radio-Canada/CBC ou la BBC. Ils sont plutôt des médias gouvernementaux, dirigés par l'État. Les messages qui y sont véhiculés sont donc toujours favorables aux autorités. Le gouvernement a toutefois annoncé ses intentions de transformer ses journaux en service public.

<sup>130</sup> S. W. CRISPIN. « An uneasy homecoming for Burma's exile media », [...].

<sup>131</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 23, [...].

<sup>132</sup> M. J. FOSTER. « The Business of Media in Myanmar », 2013, *Internews*, Washington, 2013, p. 14, [...].

Actuellement, le ministère de l'Information, qui emploie environ 8000 personnes est responsable des médias d'État, soit six quotidiens et plusieurs postes de télévision et de radio. Ces médias sont perçus par beaucoup de journalistes comme des outils de propagande<sup>133</sup>.

While described as “journalists,” those working in MRTV<sup>134</sup>'s journalistic and editorial functions lack even basic journalism skills. Many appear to have been given jobs as political favors and producing propaganda has been their job. In-house or external journalism training has been, to this point, non-existent<sup>135</sup>.

Le rédacteur en chef de l'*Irrawaddy* Kyaw Zwa Moe doute de la volonté du gouvernement de créer un réel service public. Il ne croit pas non plus en l'indépendance des publications gouvernementales comme *The New Light of Myanmar*, un journal largement distribué.

In terms of the media market, the government still has a monopoly. They run a state newspaper. The price of the papers is really cheap. We sell 500 kyats [0,40 USD], they sell their newspapers 50 kyats [0,04 USD]. In remote areas, people are living in poverty and can't afford the food. How can they buy a newspaper everyday? In terms of distribution system, even the biggest newspapers cannot distribute their publication in every township of the country because it costs a lot. But the government has administrative offices even in tiny villages. They use these offices to distribute their newspapers. So everyone can buy it<sup>136</sup>.

En ce qui concerne les diffuseurs télévisuels, Kyaw Zwa Moe soutient que seuls les proches des autorités réussissent à obtenir les permis nécessaires pour opérer. De plus, comme la vente de publicités télévisuelles génère des revenus considérables, il croit qu'une partie des profits de ces entreprises retournent ensuite dans les coffres des dirigeants de l'État<sup>137</sup>.

Quant aux journaux indépendants, on les compte maintenant par centaines. En conférence devant des professionnels des médias à Yangon, le ministre de l'Information U Ye Htut a affirmé que depuis l'abolition de la censure préalable, vingt nouvelles agences de presse ont vu le jour au

---

<sup>133</sup> M. J. FOSTER. *The Business of Media in Myanmar*, 2013, *Internews*, Washington, 2013, p. 14, [...].

<sup>134</sup> Myanmar television broadcasting in Burmese

<sup>135</sup> M. J. FOSTER. *The Business of Media in Myanmar*, 2013, *Internews*, Washington, 2013, p. 12, [...].

<sup>136</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe*, [...].

<sup>137</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe*, [...].

Myanmar<sup>138</sup>. Reporters sans frontières décrit les médias privés birmanes comme étant à l'image de la diversité politique, économique, ethnique et religieuse du pays. « Les sensibilités politiques des médias, auparavant réunis dans l'adversité, s'expriment davantage depuis l'instauration du gouvernement civil de Thein Sein. Il n'est pas rare que les rédactions s'attaquent indirectement aux travers d'éditoriaux soutenant ou critiquant les autorités ou la politique du gouvernement<sup>139</sup>. »

### 3.1.4 Concentration des médias à Yangon

Le ministre de l'Information a aussi mentionné que malgré la prolifération des journaux, presque tous sont basés à Yangon : « 99 percent of the media is based in Yangon. [...] The Minister of Information is working for the diversity of information and diversity of ownership in our process. This would mean increasing the amount of media coverage in ethnic minority areas, and promoting journalism from those areas<sup>140</sup>. » L'intention réelle du gouvernement de faciliter la couverture journalistique en zones isolées où sévissent des conflits ethniques est toutefois remise en doute par la communauté journalistique.

L'éditorialiste Ko San Yu, qui travaille pour deux journaux de Mandalay, soutient que la réalité relative à la liberté d'expression dépend de l'endroit où l'on se trouve dans le pays. Même à Mandalay, la deuxième plus grande ville du pays, les autorités sont selon lui moins portées à fournir de l'information aux professionnels des médias qu'à Yangon. En zones isolées, la situation est encore plus difficile : « We always speak of the freedom of press in Yangon, but it is not representative of Burma. In remote area, it's very difficult<sup>141</sup>. » De plus, comme il existe aussi un défi majeur de distribution des journaux, la radio demeure probablement le meilleur média pour informer la population en dehors des grands centres.

---

<sup>138</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut* : « *Media Empowers Citizens to Make Informed Decisions* », 10 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/u-ye-htut-address/>, (page consultée le 27 avril 2014).

<sup>139</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 25, [...].

<sup>140</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut* [...].

<sup>141</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste*, *The Modern & Kumudra Journal*, Mandalay, 20 février 2014, Entrevue, 40 minutes.

### 3.1.5 Médias ethniques

La couverture médiatique des conflits ethniques demeure très délicate et marginale. D'abord parce que les écrits publiés peuvent attiser les tensions dans une région qui est à la base difficile d'accès pour les journalistes. Ensuite, parce que comme mentionné plus haut, les médias sont concentrés dans la région de Yangon. Cependant, de plus en plus de publications « ethniques » voient le jour. De passage à conférence internationale *Challenges of a Free Press*, le rédacteur en chef de Phophtaw News Association, Aow Kou Rot (de l'ethnie Mon), a expliqué l'importance d'aborder les conflits ethniques dans la presse. « The problem with the Yangon press, they just write about what interest people, with the marketing. It is a big issue. They don't want to cover the issues between the government and the ethnics. Few newspapers are doing it. But we need to keep the balance of the news, to make right decisions<sup>142</sup>. » Par contre, comme le rapportent Dolan et Gray, les médias ethniques sont largement influencés par les groupes armés ethniques, qui espèrent transmettre leurs messages autant à la radio, dans la presse écrite que sur internet. L'intérêt de la communauté est souvent laissé de côté<sup>143</sup>.

Pour améliorer l'échange d'information entre les différents groupes ethniques, l'association Burma News International (BNI) a vu le jour. Elle regroupe onze groupes de presse indépendants qui oeuvrent en zones de conflit et son objectif est de mettre en commun sur une plateforme web de l'information d'actualité abordant le processus de paix dans ces régions tout promouvant les langues et la culture des minorités ethniques<sup>144</sup>. Comme la majorité des conflits qui sévissent toujours au Myanmar se trouvent en zones où vivent les minorités ethniques, il est essentiel d'améliorer la couverture du processus de réconciliation nationale et de dénoncer les injustices vécues, selon BNI. Dans un panel consacré aux médias ethniques, l'agente de développement du regroupement a soutenu que ce sont ces médias qui connaissent entre autres les réalités des réfugiés habitant dans les camps en zones frontalières. Ces derniers éprouvent des craintes à

---

<sup>142</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Aow Kou Rot, rédacteur en chef, Phophtaw News Association*, International Media Conference : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 22 minutes.

<sup>143</sup> T. DOLAN et S. GRAY. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media to Advance Peace », *United Institute of Peace*, Washington, no. 92, janvier 2014, p. 17, [En ligne], <http://www.usip.org/sites/default/files/PW92.pdf>, (page consultée le 24 février 2015).

<sup>144</sup> UNESCO, *Myanmar ethnic media groups to support peace-building process through on-line media*, juillet 2014, [En ligne], <https://en.unesco.org/news/myanmar-ethnic-media-groups-support-peace-building-process-through-line-media>, (page consultée de 23 février 2015).

revenir au Myanmar. « We believe we can do better to cover the peace project. We are a source for international media. We are close to the refugees. But a major challenge is that when our journalists collect information about the military, they face danger<sup>145</sup>. »

En effet, les défis sont grands pour les journaux ethniques. En zones isolées, l'accès aux journaux ou à Internet est pratiquement inexistant. Les populations reçoivent de l'information au compte-goutte et souvent avec plusieurs jours, voire une semaine de retard. Sans compter que les journaux ethniques doivent composer avec des défis relatifs aux langues et dialectes, qui sont très nombreux. « In addition, decades of suppression of education in ethnic languages have limited the audience for ethnic publications. Some ethnic newspapers publish in Burmese, since fewer people these days can actually read well in their mother tongue. Education levels in some ethnic areas are very low<sup>146</sup>. » Pour toutes ces raisons, le meilleur médium pour joindre les communautés isolées demeure certainement la radio. Plus de détails concernant les défis liés à la presse ethnique seront présentés plus tard.

### 3.1.6 Formation d'associations de journalistes

Les changements dans l'univers médiatique ont poussé les journalistes birmans à se regrouper et à former de nouvelles associations dès 2011. Ils ont ainsi souhaité avoir plus de poids auprès du gouvernement, notamment dans l'élaboration des nouvelles lois visant à encadrer la presse. Comme mentionné au chapitre I, les trois principales organisations sont la Myanmar Journalists Association (MJA), la Myanmar Journalists Union (MJU) et le Myanmar Journalists Network (MJN). Bien qu'elles aient des orientations parfois divergentes, leur objectif principal demeure le même : « participer activement à l'élaboration d'un nouvel environnement pour les médias, tant sur le plan juridique, qu'économique et politique ». Pour ce faire, elles organisent des ateliers et conférences et prennent position conjointement pour dénoncer des situations, par exemple les arrestations abusives de journalistes<sup>147</sup>. D'ailleurs, en septembre 2013, ces trois associations ont mené de front une campagne pour dénoncer un projet de loi qui serait selon eux néfaste pour la

<sup>145</sup> INTERNATIONAL MEDIA CONFERENCE : CHALLENGES OF A FREE PRESS (2014, YANGON, MYANMAR). *Plenary Panel: Ethnic Media and Myanmar's Peace Process*, 12 mars 2014.

<sup>146</sup> K. JAMES. « Myanmar's ethnic media finding its voice, but faces hurdles », ONMEDIA, 21 août 2014, [En ligne], <http://onmedia.dw-akademie.com/english/?p=20815>, (page consultée le 10 septembre 2015).

<sup>147</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, p. 12-13, [...].

liberté d'expression (Print and Publishing Enterprise Bill). Des représentants de ces associations ont voyagé aux quatre coins du pays pour faire signer une pétition réclamant plus de transparence. Ils portaient tous un chandail aux couleurs vives sur lequel il était inscrit « Give the right to media freedom so that the public can access true information<sup>148</sup>. »

Le secrétaire général du MJN, Myint Kyaw, aussi membre du Conseil de presse par intérim connaît bien les différentes organisations et leurs distinctions. D'abord, il décrit le MJN (340 membres) comme la première organisation indépendante de journalistes, créée par un groupe de jeunes journalistes en septembre 2011. À l'origine, l'objectif du MJN était de former un réseau social pour les journalistes qui en étaient à leurs débuts dans le métier. Au fil des mois, l'organisation s'est saisie de dossiers concernant la liberté de presse et les droits des journalistes. Myint Kyaw soutient que MJN est un réseau ayant des opinions centristes<sup>149</sup>. « MJN is only for journalists, not for media owner, not for publisher. We are mostly young people. Our role is to ensure protection of press freedom and journalist rights and to improve capacity building for journalists<sup>150</sup>. »

La MJA (1100 membres) a été fondée quelques mois après la création du MJN. Myint Kyaw soutient que cette association est assez proche des militaires. Ses membres sont variés : des journalistes vétérans, incluant ceux qui travaillent pour des publications gouvernementales, des propriétaires de médias et des imprimeurs. Quant à la MJU, elle regroupe un plus petit nombre de journalistes et prône des idées plus à gauche.

Sometimes we work all together. For example, [in January 2014], four Burmese journalists and the CEO of the Unity Journal were accused of violating the State Secrets Act after they published a story revealing the existence of a chemical weapons factory. All the three journalists associations set up a meeting, we dropped a statement and sent it to the press council. Then the press council sent a statement to the government<sup>151</sup>.

---

<sup>148</sup> INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT, *Journalist unions in Myanmar in joint campaign for press freedom*, 3 septembre 2013, [En ligne], <http://www.mediasupport.org/journalist-unions-in-myanmar-join-forces-in-campaign-to-curb-restrictive-media-laws/>, (page consultée le 24 février 2015).

<sup>149</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, Myanmar Journalist Network office, Yangon (Myanmar), 10 mars 2014, Entrevue, 35 minutes.

<sup>150</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, [...].

<sup>151</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, [...].

Cet évènement sera davantage expliqué dans la section décrivant les sujets que les journalistes ont du mal à aborder.

### 3.1.7 Avis des professionnels de l'information sur les changements depuis les réformes

Tous les professionnels des médias interrogés sur le terrain entre février et mars 2014 affirment que leur réalité a grandement changé depuis le début des réformes politiques. Il est possible de citer quelques exemples concrets. D'abord, certains journalistes ont été libérés de prison après avoir été condamnés à des peines d'emprisonnement en lien avec leur métier. C'est le cas du blogueur politique Nay Phone Latt, membre du MJN :

My grand parents and my parents are politicians, members of NLD. I was also interested in politics at a very young age. In 1988, we had the uprising, at that time I was 8 years old. But I saw so many things, the government cracked down the protest. Although I was only 8 years old, I remember everything. In 2007, we had another uprising called the saffron revolution. I opened two Internet cafés and I had connections with so many bloggers and politicians. I participated in the saffron revolution and helped the politicians as much as I can, especially in the IT related things. I also sent some photos and some news to my blogger friends. In 2008, the government arrested me and they sent me to jail for 20 years and 6 months under the Electronic transaction law and the Video Act. They sent me to a prison in Karen state. I had to spend 4 years in the prison. I was released in 2012. [...] I think the government was afraid of technology and bloggers. So I think they sent me so many years. They also make it an example for the other people. Other bloggers would be frightened to see me. Because the situation around the country and around the world, the government thought that it needed to change. If they don't change, they can't face the situation. The first step was to release the political prisoners. That's why they released almost the political prisoners in 2012, including me<sup>152</sup>.

Nay Phone Latt soutient que l'environnement de travail des journalistes et blogueurs est aujourd'hui beaucoup plus flexible. « We can say the country is a little bit changed, we have some external freedom, I catch this chance and I touch so many media<sup>153</sup>. » Toutefois, il croit que le gouvernement, toujours dirigé par des proches des militaires de l'ancien régime, veut toujours exercer un certain contrôle sur les médias, même s'il prétend publiquement le contraire.

---

<sup>152</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Nay Phone Latt, Blogger, Executive writer, Myanmar ICT for Development Organisation*, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 13 minutes.

<sup>153</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Nay Phone Latt, Blogger* [...].

Le journaliste indépendant Swe Win a une histoire semblable. Il a été emprisonné en 1998 pour avoir pris part à une manifestation et distribué des tracts illégalement. S'il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 21 ans, il a finalement passé sept ans derrière les barreaux. À sa sortie de prison en 2005, il devait se faire discret et c'est pourquoi il a décidé de quitter le pays au moment de la révolution de Safran. Il a choisi d'aller étudier le journalisme dans une université de Hong Kong. Lorsque le gouvernement a entamé ses réformes politiques et économiques, Swe Win est revenu en terre birmane et a commencé à écrire des articles à la pige pour des journaux en langue anglaise en 2012<sup>154</sup>.

I am positive about these changes, but at the same time, I want to tell the foreigners that these changes came not just because the regime wanted to implement democratic reforms, but because they wish to implement their political and economic agenda. For example, they want to seek the legitimacy of the new government in the international community. So the government had to do political concessions. So these small and limited reforms are just a political concession, not something the regime wanted to give away in a genuine way<sup>155</sup>.

Le secrétaire général du MJN, Myint Kyaw, soutient également que la situation a rapidement changé, mais qu'il est essentiel que les journalistes continuent à être fermes dans leurs demandes. « Press freedom, they think they give some and it will relax journalists and make them happy. Actually not. We want to push further<sup>156</sup>. »

### 3.1.8 L'avis du gouvernement sur la situation de la presse

Le ministre de l'Information U Ye Htut soutient que son gouvernement a fait des progrès marqués sur le plan de la liberté de presse. Il affirme que le pays devient de plus en plus ouvert, autant à la presse birmane qu'internationale. Toutefois, il reconnaît que tout n'est pas parfait. « Yes, during the last few years, we made some mistakes, we are not perfect. We still have

---

<sup>154</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Swe Win, journaliste indépendant*, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 27 minutes.

<sup>155</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Swe Win, journaliste indépendant*, [...].

<sup>156</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network* [...].

challenges to overcome. But we have a clear vision for a new Myanmar. We have a reform strategy. And most importantly, we have the political will to implement it<sup>157</sup>. »

U Ye Htut affirme que le manque de confiance mutuelle entre les autorités et les journalistes est un problème central. Par exemple, les différents ministères n'ont pas encore pris l'habitude de fournir de l'information aux médias. Le ministre de l'Information soutient travailler à établir un modèle de communication pour augmenter la transparence, mais il affirme en contrepartie qu'il est essentiel que la presse développe une meilleure éthique de travail, question de s'assurer que ce qui est publié soit vérifié et contrevérifié. Cette éthique permettrait d'accroître la confiance du public envers la presse, dit-il. « The quality of the news and the ethical standards are questioned by many people. There are no adequate public redress or complaint systems<sup>158</sup>. » U Ye Htut voit d'un bon œil le soutien qu'apportent de nombreuses ONG au monde des médias, en offrant notamment des formations aux journalistes moins expérimentés. De plus, il soutient que son gouvernement travaille à l'élaboration de lois encadrant la presse et à son avis, elles amélioreront la diversité des médias, dans l'intérêt du public. Elles seront analysées un peu plus tard<sup>159</sup>.

### 3.1.9 L'avis d' Aung San Suu Kyi sur la situation de la presse

Lors de la conférence internationale sur les médias *Challenges of a Free Press*, Aung San Suu Kyi a pris la parole et dressé le portrait de la liberté de presse. Elle a parlé du rôle majeur que doivent jouer les médias dans cette période de transition démocratique. Si elle reconnaît les progrès des dernières années, elle croit que beaucoup de travail reste à faire, autant du côté du gouvernement que des médias.

Without a free press to check those who are in power, we will not be able to defend the rights and freedoms of the people. But at the same time, this press has to be aware not just of its great power and influence, but of the great responsibility that it bears for the building of a new nation that is centered on the will of the people. [...] Greater freedom demands greater responsibility. It is one of my greatest concerns that people not look

---

<sup>157</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut : « Media Empowers Citizens to Make Informed Decisions »*, 10 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/u-ye-htut-address/>, (page consultée le 27 avril 2014).

<sup>158</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut* [...].

<sup>159</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut* [...].

upon democracy as a system that gives unlimited rights to them but does not demand equal responsibility back. [...]If people ask me do we have absolute freedom of media in this country, I would say no, for the simple reason that we do not have as yet the kind of laws that would truly defend and promote a free press. But at the same time I would also say that we do not have enough media responsibility either<sup>160</sup>.

Aung San Suu Kyi explique le manque de professionnalisation des journalistes par le fait que pendant des décennies, ils n'avaient pas la possibilité d'être formés en raison de la dictature militaire. Toutefois, elle a affirmé son enthousiasme devant autant de jeunes journalistes dévoués, à l'aube des élections générales de 2015. « We need to train the younger members of our media so that they may be able to take on the tremendous responsibility that lies on their shoulders<sup>161</sup>. » Cet enjeu portant sur la formation des journalistes sera d'ailleurs abordé plus en profondeur un peu plus tard.

### 3.2 Le développement de nouvelles lois pour encadrer la presse

Dans la présentation de la problématique du mémoire au chapitre 1, une section portait sur les défis législatifs en lien avec la liberté de presse au Myanmar. Des lois comme l'*Electronic transaction law* (2004), l'*Emergency Provisions Act* (1950) et le *Printers and Publishers Registration Act* (1962) ont été vivement dénoncées par des professionnels de médias de même que par des acteurs de la société civile. Dès le début des réformes, le gouvernement civil a promis de travailler au développement de lois pour encadrer la presse et promouvoir la liberté de presse, ce qui a été le cas au printemps 2014. Deux nouvelles lois seront analysées, mais d'abord, le contexte de leur adoption décrit par des journalistes interviewés doit être décrit.

Il faut rappeler que dès 2012, le gouvernement a commencé à travailler sur une loi qui viendrait remplacer le *Printers and Publishers Registration Act* (1962). Selon plusieurs rédacteurs en chef et journalistes rencontrés en mars 2014, cette loi met à mal la liberté d'expression et les journaux qui tiennent des propos critiques à l'endroit des autorités risquent gros, comme l'explique Kyaw Zwa Moe :

---

<sup>160</sup> EAST-WEST CENTER, *Aung San Suu Kyi : Greater Press Freedom Demands Greater Responsibility*, 9 mars 2014, [En ligne],

<http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/suu-kyi-media-freedom/>, (page consultée le 27 avril 2014).

<sup>161</sup> EAST-WEST CENTER, *Aung San Suu Kyi : Greater Press Freedom Demands Greater Responsibility*, [...].

You have to apply for the publishing licence and you have to renew the licence every year, so the Ministry of Information still have control on your licence. The problem is that is the officials have been monitoring every publication, especially the publication which publish critical stories about the government or authorities. If they don't like any story or are quite angry with our reporting, at the end of the year when we have to renew the licence they can say no. So that means they still have that kind of power, to deny your application<sup>162</sup>.

Le rédacteur en chef de *The Irrawaddy* croit aussi que même si une nouvelle loi est adoptée par le Parlement, les anciens textes législatifs restrictifs risquent tout de même d'être utilisés. Il estime donc qu'il faut abolir ces lois qui vont à l'encontre de la liberté d'expression. Il se dit également très sceptique quant à la portée des nouveaux textes législatifs. «The most important thing for the press freedom is to protect the journalists and to promote the freedom of speech in the society. Even though the ministry of Information has been trying to draft those laws, the journalists have no guaranty from the government. Those laws are still restrictive<sup>163</sup>. »

### 3.2.1 Le contexte de l'adoption de nouveaux textes législatifs

Au début de 2012, les autorités n'ont au départ pas consulté les différentes organisations de journalistes et l'adoption de la future loi a dû être reportée à plusieurs reprises. Un premier conseil de presse par intérim a alors été formé par le gouvernement, mais des journalistes ont exigé une meilleure représentation. Un deuxième conseil de presse a donc vu le jour pour répondre à leurs demandes<sup>164</sup>. Alors que le premier conseil était composé de cinq membres, le deuxième en compte 30 (20 personnes provenant des médias, dix représentants du gouvernement). Pendant la Conférence internationale sur les médias à Yangon, le rédacteur en chef du *Myanma Freedom* et membre du Conseil de presse par intérim U Thiha Saw a expliqué que l'objectif de cet organe est d'analyser les réformes politiques et de soumettre des recommandations en vue de l'adoption de nouvelles lois, mais surtout de définir un code d'éthique pour les professionnels des médias. « We had several meetings about what should be our code of ethics. It is just about morality. We need something much more concrete, so we came

<sup>162</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>163</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>164</sup> FREEDOM HOUSE, *Freedom of the Press : Burma*, 2013, [En ligne], <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2013/burma#.VQL2JWRwys0>, (page consultée le 13 mars 2015).

up with the Code of conducts », a-t-il déclaré dans un panel portant sur l'analyse des réformes politiques.

Finalement, après plus d'un an de délibérations, deux textes législatifs ont été adoptés par le Parlement le 4 mars 2014 : la *News Media Law of Myanmar (2014)* et de la *Printing and Publishing Law of Myanmar (2014)*. L'organisation Article19.org, qui souhaite défendre la liberté d'expression et d'information partout à travers le monde a analysé ces nouvelles lois sur la base des standards internationaux en lien avec la liberté de presse, particulièrement en vérifiant si elle respecte le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies. L'organisme a par la suite émis ses recommandations. Ces deux textes seront donc analysés consécutivement.

### **3.2.2 Analyse de la *News Media Law of Myanmar (2014)***

La *News Media Law of Myanmar* a été adoptée au printemps 2014. Si des aspects de cette loi sont positifs, notamment le fait qu'elle garantisse la liberté de presse en interdisant la censure et en reconnaissant des droits pour les travailleurs des médias, d'autres facettes soulèvent des questions.

D'abord, les définitions de termes en lien avec la liberté d'expression sont inadéquates. « Many provisions in the Law are phrased in broad, imprecise or vague terms. They are also frequently qualified by reference to the Myanmar Constitution or unspecified national laws<sup>165</sup>. » L'impact de termes vagues laisse ensuite le pouvoir aux autorités d'interpréter au cas par cas une situation et ainsi brimer le droit de parole d'un individu. Par exemple, les termes *mass media* ou *media worker* ne sont pas clairement définis. On ignore donc si *mass media* réfère uniquement aux médias traditionnels et aux diffuseurs ou encore s'il concerne aussi l'utilisation des médias sociaux pour passer un message. « Chapter 4 of the Law likewise imposes a broad responsibilities on media workers, which include the duty to avoid writing news which deliberately affects the reputation of a specific person or an organisation or generates negative impact to the human

---

<sup>165</sup> ARTICLE19, *Myanmar : News Media Law 2014, Legal Analysis*, 2014, p. 6, [En ligne], <http://www.article19.org/data/files/medialibrary/37623/News-Media-Law-Myanmar-EN.pdf>, (page consultée le 17 mars 2015).

rights<sup>166</sup>. » L'article 19 recommande que *media worker* soit changé pour *journalist*, un terme qui doit référer à toute personne qui dans le cadre de sa profession, collecte et diffuse de l'information au public par n'importe quelle voie de communication<sup>167</sup>.

Ensuite, la protection des journalistes n'est pas assurée par la nouvelle loi, notamment en ce qui a trait à la protection de l'anonymat des sources. De plus, aucune mesure ne prévoit de protection spéciale légale pour les journalistes qui pourraient être perçus comme des cibles, et la loi ne prévoit pas non plus que les crimes commis envers les journalistes soient soumis à des enquêtes indépendantes.

Par ailleurs, un autre problème se pose à l'effet que l'État définisse un code d'éthique journalistique. Au chapitre 4, la loi aborde des responsabilités des professionnels des médias et établit un code de conduite.

ARTICLE 19 is very concerned that the state, through the legislature, is establishing responsibilities and rules specifically to bind media workers, either replicating laws of general application or establishing greater standards for the state to hold the media to. The Media Council, which is not independent from the state, only has limited powers for dispute resolution before jurisdiction passes to the judiciary with powers to prosecute media workers for violating these standards and impose criminal sanctions<sup>168</sup>.

### 3.2.3 Analyse de la *Printing and Publishing Law of Myanmar (2014)*

Les journalistes interviewés au cours de l'étude terrain ont souvent critiqué la *Printers and Publishers Registration Law* adoptée en 1962, mais voyaient aussi d'un mauvais œil la loi venue la remplacer, la *Printing and Publishing Law of Myanmar (2014)*. D'abord, la nouvelle loi décrit trois objectifs : le développement d'une presse moderne; la garantie de la liberté de presse; l'assurance que cette liberté soit exercée en respectant les lois en vigueur au Myanmar et de manière éthique. Article19.org considère que les moyens proposés dans la loi pour parvenir aux trois grands objectifs ne sont pas tous adéquats.

<sup>166</sup> ARTICLE19, *Myanmar : News Media Law 2014, Legal Analysis*, 2014, p. 6, [...].

<sup>167</sup> ARTICLE19, *Myanmar : News Media Law 2014, Legal Analysis*, 2014, p. 8, [...].

<sup>168</sup> ARTICLE19, *Myanmar : News Media Law 2014, Legal Analysis*, 2014, p. 9, [...].

Most democracies do not have a specific law on printing and publishing. These are viewed as ordinary commercial activities that should not be regulated separately; the procedure to establish them is the same as for any comparable business. This does not mean that there are no restrictions at all on what the press can publish. For example, prohibitions on content that incites to violence or discrimination, sexually exploits minors or infringes a trademark can be found in virtually every country. But in democracies these rules are usually found in laws of general application, rather than in specific press legislation<sup>169</sup>.

L'élément central à analyser est l'obligation pour les entreprises de presse et d'impression qui souhaitent opérer dans l'industrie de soumettre une demande d'application pour obtenir une autorisation du ministère de l'Information. Lorsqu'une entreprise de presse a présenté sa demande en bonne et due forme et payé des frais applicables (non définis dans la loi), elle reçoit un certificat d'opération qui peut lui être retiré ou suspendu si le ministère estime que des informations de la demande sont erronées. Il est légitime de remettre en question l'objectif de cette mesure, qui ne semble en rien viser à remplir l'un des trois objectifs de la loi. Article19.org estime que cette mesure n'est pas nécessaire et devrait être abolie parce qu'elle accentue le contrôle sur les entreprises de presse. Un mécanisme devrait au moins prévoir que les entreprises qui se font refuser leur certification puissent en appeler de la décision du ministère de l'Information devant les tribunaux<sup>170</sup>.

Par ailleurs, l'Article 8 de la loi impose des restrictions quant au contenu publié, qui ne doit pas affecter négativement une minorité ethnique, mettre en danger la sécurité nationale, l'État de droit, l'ordre public ou les droits des citoyens, ne doit pas être obscène, inciter à commettre des crimes, un acte de terrorisme ou l'abus de drogue. Une personne qui viendrait publier du contenu illégal devrait payer des amendes allant de 1 à 3 millions de Kyats (~775 – 2 325 USD). Toutefois, la description de ce qu'est un contenu illégal est beaucoup trop vague. « This is likely to have a “chilling effect” – publishers, printers and news agencies will be discouraged from publishing materials that are actually legitimate, out of uncertainty whether or not one of the content restrictions of Article 8 applies<sup>171</sup>. »

---

<sup>169</sup> ARTICLE19, *Myanmar: Printing and Publishing Law 2014, Legal Analysis*, novembre 2014, p.4, [En ligne], <http://www.article19.org/data/files/medialibrary/37765/14-11-11-LA-print-publishing.pdf>, (page consultée le 22 avril 2015).

<sup>170</sup> ARTICLE19, *Myanmar: Printing and Publishing Law 2014*, [...], p.5-6-7.

<sup>171</sup> ARTICLE19, *Myanmar: Printing and Publishing Law 2014*, [...], p.7.

Un autre article de la nouvelle loi soulève également des questionnements quant aux objectifs. L'Article 11 stipule que toute importation ou exportation de publications doit être signalée au ministère de l'Information, en spécifiant la quantité de publications importées/exportées et en fournissant une copie aux autorités. Cette exigence pourrait faire en sorte que le ministère contrôle de manière exagérée l'entrée ou la sortie d'informations dans le pays<sup>172</sup>.

### **3.3 Les défis liés aux changements dans l'univers médiatique du Myanmar**

À plusieurs reprises depuis le début de ce chapitre, des problèmes que rencontrent toujours les journalistes birmans ont été nommés. L'objectif est maintenant de synthétiser les grands défis auxquels sont confrontés les professionnels des médias, sur la base des résultats recueillis lors des entrevues sur le terrain. Si les opinions des journalistes interrogés divergent à l'occasion, il a été possible de dresser un bilan général.

#### **3.3.1 Craintes pour la sécurité des journalistes**

Committee to Protect Journalists dénombre dix journalistes emprisonnés en 2014. Tous ces journalistes proviennent de la presse écrite. Depuis 1992, quatre ont été tués, le dernier étant en 2014. Aund Kyaw Naing, un journaliste indépendant âgé de 49 ans était en couverture dans une région où se trouvent des rebelles de la minorité ethnique Karen. Selon des médias locaux, il aurait été arrêté par l'armée du Myanmar le 30 septembre 2014 et tué le 4 octobre 2014. Les militaires ont émis une déclaration affirmant que le journaliste aurait tenté de s'emparer de l'arme d'un soldat pour s'enfuir de prison. Toutefois, *Democratic Voice of Burma* a cité un témoin oculaire qui affirme avoir vu des traces de torture – mâchoire brisée, côtes cassées, creux sur le crâne – sur le corps de Aund Kyaw Naing. Les circonstances entourant son décès soulèvent donc de nombreuses questions<sup>173</sup>.

---

<sup>172</sup> ARTICLE19, *Myanmar: Printing and Publishing Law 2014*, [...], p.8-9.

<sup>173</sup> COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, *4 Journalists Killed in Myanmar since 1992/Motive Confirmed*, 2014 [En ligne], <https://cpj.org/killed/asia/myanmar/>, (page consultée le 10 mars 2015).

D'ailleurs, tous les journalistes du Myanmar interrogés considèrent que leur profession est toujours dangereuse. Kyaw Zwa Moe explique que chaque fois qu'un journaliste écrit une histoire concernant un sujet sensible, par exemple sur la corruption ou sur les violences intercommunautaires entre bouddhistes et musulmans, les craintes de représailles sont toujours présentes. « Whenever they write such stories, they don't feel safe the next morning, same for me, when I write a very critical commentaries about censorship, corruption, nobody knows what happens to you next morning<sup>174</sup>. »

Pour les journalistes qui travaillent justement en zones de conflits, les enjeux sécuritaires sont d'autant plus importants. « Sometimes, when conflicts break up in regions, journalists are beaten. In Rakhine, there is a very dangerous situation. Not only about the military, the mob as well does not want a coverage of the story<sup>175</sup>. » Le rédacteur en chef d'un média ethnique travaillant à la frontière birmano-thaïlandaise soutient que les dangers sont expliqués par l'absence d'un l'État de droit : « Every border, there is no rule of law<sup>176</sup>. »

Dans son allocution en marge de la conférence internationale sur les médias à Yangon, Aung San Suu Kyi rapporte une opinion similaire lorsqu'un journaliste l'a questionnée sur sa vision des violences entre Bouddhistes et la minorité Rohingya. « When you talk about violence, you have to talk about the rule of law. If we want to resolve problems that are created through acts of violence, we have to make sure that the necessary actions are taken to make sure these acts of violence do not take place, and that's rule of law<sup>177</sup>. »

Si trois des journalistes interrogés ont raconté avoir été battus avant les réformes alors qu'ils ont été emprisonnés, aujourd'hui, cette crainte s'est tout de même atténuée. La plus grande crainte réside certainement dans la possibilité d'être poursuivi par les autorités.

---

<sup>174</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>175</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, Myanmar Journalist Network office, Yangon (Myanmar), 10 mars 2014, Entrevue, 35 minutes.

<sup>176</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Aow Kou Rot, rédacteur en chef, Phophtaw News Association*, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 22 minutes.

<sup>177</sup> EAST-WEST CENTER, *Aung San Suu Kyi : Greater Press Freedom Demands Greater Responsibility*, [...].

### 3.3.2 Intimidation des autorités et craintes de poursuites

Avant l'arrivée d'un gouvernement civil au pouvoir, les poursuites à l'endroit des journalistes étaient très fréquentes et parfois, les raisons étaient complètement bidons selon le journaliste indépendant Ko Naw, qui réside à Bagan, une ville de taille moyenne très populaire auprès des touristes pour ses milliers de temples. L'écriture d'un article qui a déplu aux autorités lui a valu des poursuites devant les tribunaux en 2008.

Some travel agency used to organise dinners (eating and drinking) in the temples. I wrote an article about it and got prosecuted. The ministry of Culture said there was no temple dinners. But I live in Bagan, I saw it everyday. In my eyes, it should not be like this in the temples. The Culture minister said it was not true, but it was. I had to pay 1000 kyatts fine and go to the court in Yangon during three years. Eleven media group paid for my defence<sup>178</sup>.

Aujourd'hui, Ko Naw affirme que la situation a évolué et qu'il peut maintenant aborder des sujets à caractère politique. Il ne se limite plus autant dans son écriture. Toutefois, comme il se spécialise davantage dans le créneau culturel, il est plus rare qu'il aborde des sujets délicats comme la corruption et l'armée. Pour les journalistes qui écrivent de façon plus régulière sur des sujets controversés, les risques de poursuites sont toujours présents.

Le secrétaire général du MJN confirme que ces poursuites sont plus fréquentes à l'extérieur des grands centres. Il cite en exemple la région de Magwe. « Regional governments threat journalists, if they don't give information. Sometimes townships, state, provincial level, they don't understand the situation is changing, and they do like before, they threaten journalists. Journalists can be sewed by local governments or business owner for defamation<sup>179</sup>. » Il soutient qu'il est encore fréquent que des autorités donnent des avertissements et laisse entendre de manière détournée que des conséquences s'imposeront à la suite d'une publication<sup>180</sup>.

---

<sup>178</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko Naw, journaliste indépendant (Bagan), Bagan*, 20 février 2014, Entrevue, 35 minutes.

<sup>179</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, Myanmar Journalist Network office, Yangon (Myanmar), 10 mars 2014, Entrevue, 35 minutes.

<sup>180</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, Myanmar Journalist Network office, Yangon (Myanmar), 10 mars 2014, Entrevue, 35 minutes.

Si les menaces de poursuites ne se concrétisent pas toujours, plusieurs journalistes interrogés rapportent avoir vécu ce qu'ils considèrent comme de l'intimidation de la part des autorités. Le rédacteur en chef du magazine *The Irrawaddy* Kyaw Zwa Moe raconte avoir publié une caricature du président Thein Sein dévoilant un message critique face au processus de réforme. « Next day, one of the director of the ministry of Information called our publisher to say “personally I don't like this kind of caricature, which is quite disrespectful for the president”. They did not complain officially, but it is kind of a pressure for everyone here<sup>181</sup>. » Le journaliste Hline Thist Zin Wai, de la version birmane de *The Irrawaddy* affirme avoir subi directement le même genre de pression de la part de représentants du gouvernement. « Sometimes officials call me in private and ask “why are you writing like that? We are reformers, you should talk to us”<sup>182</sup>. » Ce genre d'intimidation peut pousser certains journalistes, particulièrement les plus jeunes, à se censurer et ainsi miner le droit du public à être informé.

Le ministère de l'Information a demandé à deux reprises – en janvier et décembre 2014 – aux responsables de *The Irrawaddy* de changer l'orthographe de leur publication parce qu'il contrevenait à une loi adoptée par le régime militaire en 1989 (Adaptation of Expression Law). À cette époque, les militaires ont changé plusieurs noms utilisés par les Britanniques pour leur donner une prononciation davantage birmane. C'est ainsi que « Birmanie » est devenue « Myanmar », Rangoon a été changé pour « Yangon » et « Irrawaddy », le plus important fleuve birman, est devenu « Ayeryarwaddy ». Les autorités ont donc demandé à l'entreprise d'opter pour le terme birman pour obtenir la licence dont elle a besoin pour publier ses deux journaux (en langue anglaise et birmane). Dans un communiqué de presse, le média a dénoncé l'attitude du ministère de l'Information et a affirmé que dans sa demande d'application pour obtenir le renouvellement de sa licence, l'orthographe serait, comme demandé, écrite en birman, mais que le journal continuerait à utiliser *The Irrawaddy* comme nom d'entreprise<sup>183</sup>.

This is not their business. This is our name. It is kind of intimidation, absolute interference from the ministry of Information. I always ask: why we need a ministry of Information in a democratic society. What are they doing? They are going to interfere

<sup>181</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>182</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane), Magazine Irrawaddy, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 17 minutes.*

<sup>183</sup> THE IRRAWADDY. *The Irrawaddy's Response to New Ministry of Information Naming Requirements: Communiqué de presse, Yangon, 16 décembre 2014.*

with the independent media? They are just running a state run newspaper. Do we need a state run newspaper in a democratic society? In Burma, if they really want to go towards a democracy, we don't need it at all. This is just a propaganda machine<sup>184</sup>.

Kyaw Zwa Moe croit que ce genre de représailles a un impact sur la liberté d'expression et démontre que le gouvernement souhaite toujours avoir la mainmise sur les médias au Myanmar.

Committee to Protect Journalists rapporte un cas récent (mars 2015) d'arrestation et de détention d'un journaliste qui a publié une photo satirique sur Facebook. L'image abordait le conflit entre le gouvernement et un groupe rebelle de l'État Shan. Si l'homme a été relâché sans accusation, le représentant de l'organisation en Asie du Sud-Est, Shawn Crispin, estime que ce type de détention doit cesser :

Aung Nay Myo's unwarranted detention over the weekend sends a signal to all journalists that they could be next for criticizing the deteriorating security situation in Myanmar's various ethnic conflict zones [...] We call on Thein Sein's government to stop using national security laws to threaten the press and to allow journalists to report freely from both sides in conflict areas<sup>185</sup>.

### 3.3.3 Problème d'accès à l'information

Autant les journalistes que les autorités doivent changer leur façon de faire lorsqu'ils interagissent l'un avec l'autre dans un pays en transition démocratique. Les deux parties n'ayant pas l'habitude d'entretenir des rapports, des mécanismes doivent se créer pour faciliter l'échange d'information. Au cours des entrevues réalisées sur le terrain, plusieurs journalistes ont souligné qu'il était de plus en plus facile de demander directement des informations aux ministères. Mais lorsqu'il s'agit de sujet plus délicats – ils seront abordés un peu plus tard – les réponses ne viennent souvent pas et les informations données sont fragmentaires. Aow Kou Rot, qui réside à la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande soutient qu'il a du mal à gagner la confiance des autorités, qui ne le croient souvent pas journaliste. « The one thing is the problem with the

<sup>184</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>185</sup> COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, *Journalist detained over Facebook post in Myanmar*, Bangkok, 2 mars 2015, [En ligne], <https://cpj.org/2015/03/journalist-detained-over-facebook-post-in-myanmar.php>, (page consultée le 10 mars 2015).

military. They have the territory problem. We need to ask both sides. I only get one side, of the ethnic. It is very rare, maybe one or two times I had access to the military. They just don't believe me when I say I am a journalist.<sup>186</sup> » Comme le journaliste n'a qu'une seule version de l'histoire, il est conscient que les articles qu'il publie risquent d'être inexacts, voire tendancieux.

Les journalistes doivent aussi prendre plus de temps pour vérifier les faits lors d'un événement. Avant les réformes, il leur était pratiquement impossible de le faire. Le rédacteur en chef Ko San Yu croit que les oublis de certains journalistes peuvent accroître la méfiance entre les autorités et les professionnels des médias. Il raconte qu'un de ses journalistes a reçu des menaces de poursuites de la part du ministère de la Construction.

He made a big mistake. Some people told my reporter that people from the ministry of Construction collect money at a bridge. Actually the people who took the money from the drivers were not from de ministry of Construction. My reporter did not make confirmation to the ministry of Construction. We negotiated with them and corrected the article<sup>187</sup>.

Le porte-parole du président Thein Sein et ministre de l'Information reconnaît qu'il existe toujours des lacunes dans les communications entre les ministères et les journalistes en raison de la méfiance mutuelle : « Most of the government ministries are reluctant to share their information with the press and the public ». Il dit travailler à accroître la transparence dans l'appareil gouvernemental<sup>188</sup>.

### 3.3.4 Sujets délicats : armée, corruption, conflits ethniques

À la question posée aux professionnels des médias concernant les sujets les plus délicats à aborder, trois thèmes sont revenus: l'armée, la corruption et les conflits ethniques. Le secrétaire général du MJN soutient que les employés du ministère qui dirige l'armée ne répondent tout

---

<sup>186</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Aow Kou Rot, rédacteur en chef, Phophtaw News Association, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 22 minutes.*

<sup>187</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste, The Modern & Kumudra Journal, Mandalay, 20 février 2014, Entrevue, 40 minutes.*

<sup>188</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut : « Media Empowers Citizens to Make Informed Decisions », 10 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/u-ye-htut-address/>, (page consultée le 27 avril 2014).*

simplement pas aux questions qui leur sont posées. « The are very reluctant to respond to the media. They fear to be fired<sup>189</sup>. » L'exemple récent le plus éloquent, abordé rapidement plus tôt concerne les cinq journalistes arrêtés en février 2014 après avoir indiqué dans un reportage que l'État avait converti une usine pour y produire des armes chimiques dans la région de Magwe. Selon l'article, l'usine recevait la visite fréquente de généraux haut placés. Ces cinq individus ont été condamnés à dix ans de prison pour avoir violé les secrets d'État. Au moment de leur condamnation en juillet 2014, Reporters sans frontières a déclaré que le gouvernement marquait un recul important quant à la liberté d'expression. « Progress had been made but this case marks a return to a dark time when journalists and bloggers who did their job were jailed on national security charges or for allegedly trying to overthrow the government<sup>190</sup> », a déclaré Benjamin Ismail, le chef de bureau de RSF pour l'Asie-Pacifique.

L'éditorialiste Hline Thist Zin Wai révèle que sans une loi claire pour protéger les journalistes de représailles ou de poursuites, le métier de journaliste continuera à être risqué au Myanmar. « We can write about politics but some issues related to the military, I sometimes even don't dare to write about it. When I want to do investigative journalism, it's risky. The government say they are making democratization, it does not really happen. We still have many challenges<sup>191</sup>. »

Les conflits ethniques sont également très difficiles à aborder. D'abord parce que les autorités tentent de discréditer les articles critiques à leur endroit.

In recent weeks, we covered the communal strives, the violences in Arakan state. Where UN claimed that many Rohingya people were killed. We reported it and Associated Press did report it too. And then the next day, the Ministry of Information released a statement saying that the report of AP and Irrawaddy were lying<sup>192</sup>.

Ensuite, il peut être fort complexe de rapporter des violences intercommunautaires parce que les impacts d'un reportage risquent parfois d'avoir de lourdes conséquences sur les communautés. Le journaliste pour un média ethnique soutient qu'il doit faire preuve de prudence avant de publier un article portant sur ce genre de conflits :

---

<sup>189</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, [...].

<sup>190</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Five Journalists get a Ten-Year Jail for « Violating State Secrets »*, 10 juillet 2014, [En ligne], <http://en.rsf.org/burma-five-journalists-get-ten-year-jail-10-07-2014,46618.html>, (page consultée le 5 mars 2015).

<sup>191</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane)*, [...].

<sup>192</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

Even if we say the truth about what is happening, if I publish that issue, it can affect the ethnic community, sometimes I do not publish, it is my decision. I am just thinking, for the public, the audience. Even with a small piece of news, the peace process can be stopped for three months. What is the effect of your news? I have to decide, if you know it's better to keep it low profile<sup>193</sup>.

Cette crainte a été exprimée par plusieurs journalistes interrogés. L'un d'entre eux soutient que les sujets sensibles comme les problèmes religieux ou ethniques, le poussent à se censurer, un terme qu'il a lui-même avancé : « We make our own censorship. [...] Because of the news, there might be violence. It is difficult to touch that kind of news. If we don't have the confirmation, we try not to write about these subjects in the Journal<sup>194</sup>. » Ces craintes font évidemment en sorte que peu de reportages de qualité sont publiés sur les enjeux ethniques, qui figurent parmi les problèmes les plus importants au Myanmar.

### **3.4 Le développement d'une presse diffusant une information de qualité**

#### **3.4.1 Manque de professionnalisation des journalistes**

Selon une étude informelle menée par la United Institute of Peace auprès du Conseil de presse du Myanmar, l'âge moyen d'un rédacteur en chef dans le pays est de 27 ans<sup>195</sup>. La majorité d'entre eux sont donc jeunes et inexpérimentés et loin d'avoir les compétences pour rédiger des reportages de qualité avec des standards éthiques et encore moins de diriger une équipe de journalistes sans expérience. Le besoin de formation est donc grand. Pour l'instant, une seule université offre un programme en journalisme : le National Management College de l'Université de Yangon et ce depuis 2007. L'UNESCO a travaillé étroitement avec l'Université pour améliorer le curriculum du programme de journalisme : davantage de notions théoriques, des cours visant à saisir le rôle d'un journaliste dans une démocratie, des techniques de journalisme

---

<sup>193</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Aow Kou Rot, rédacteur en chef, Phophtaw News Association, [...]*.

<sup>194</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste, The Modern & Kumudra Journal, Mandalay, 20 février 2014, Entrevue, 40 minutes.*

<sup>195</sup> T. DOLAN et S. GRAY. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media to Advance Peace », [...].

d'enquêtes, etc<sup>196</sup>. Plusieurs organisations, autant locales qu'internationales ont commencé à développer des programmes de formations, mais souvent, elles manquent de coordination.

Les associations de journalistes se sont aussi donné le mandat d'offrir différentes formations à leurs membres, qui n'ont pour la plupart pas suivi de programme d'études en journalisme. Le secrétaire général du MJN explique que depuis environ quatre décennies de censure très stricte, il n'y avait pas d'école de journalisme, et ce jusqu'à tout récemment. Lui-même a dû se rendre à Bangkok pour recevoir deux mois de formation auprès d'une ONG. Certains jeunes journalistes ont aussi pu être formés à Chiang Mai, mais selon Myint Kyaw, ces formations étaient très basiques et les compétences acquises limitées. Depuis 2010, il a remarqué que de plus en plus d'organisations étrangères spécialisées dans le développement des médias viennent au Myanmar pour offrir différentes formations. « Most of the trainings are basic journalism skills<sup>197</sup>. »

Les journalistes interrogés conviennent que leur manque de formation peut nuire à la qualité de leur travail. La plupart n'ont tout simplement pas de diplôme. « We did not study journalism in school, we studied by ourselves or with the support of the American embassy and other countries. They supported us with trainings. Most of my journalism comes from knowledge from these trainings and also news supporters<sup>198</sup>. »

L'éditorialiste Ko San Yu soutient, comme plusieurs de ses collègues, que les journalistes doivent travailler sur le développement des capacités. « To improve our capacity building, we need institutions for journalism. For example, I am an editor, but before 2010, I was a motorcycle driver. I did not study journalism. In 2010, I made a change and became a journalist. I became an editor in 2012<sup>199</sup>. » Ko San Yu raconte avoir voyagé en Thaïlande pour suivre une formation sur la couverture des élections. Cependant, il croit que de nombreux journalistes doivent couvrir des

---

<sup>196</sup> UNESCO, *Building capacity of the journalism department at Yangon University, IPDC Projects database*, 2013, [En ligne], <http://www.unesco-ci.org/ipdcprojects/content/building-capacity-journalism-department-yangon-university>, (page consultée le 10 mars 2015).

<sup>197</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, [...].

<sup>198</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane)*, [...].

<sup>199</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste*, [...].

sujets politiques sans avoir les connaissances nécessaires. « How do we report the election situation to the public if we don't know about election reporting<sup>200</sup>? »

Pour connaître les besoins entourant le développement d'une presse libre au Myanmar, la United Institute of peace a interviewé plusieurs journalistes, représentants du gouvernement et membres de la société civile. Tous les types de personnes ayant répondu aux entrevues pointent le manque de formation comme un obstacle de taille. Cependant, ils ciblent des raisons différentes:

Journalists and media managers largely understood they were thrown into an increasingly fluid and competitive news environment that would seriously challenge their skills. Government officials expressed concern about the pace of media reform and the capacity of news media to report accurately to better protect public order. Meanwhile, citizens were suddenly exposed to new information sources that they craved but still harbored a deep distrust of news. So journalism training for them meant reestablishing the credibility of news media in the eyes of the public<sup>201</sup>.

En somme, les besoins de formation des journalistes sont grands et partagés autant par les professionnels des médias que les acteurs gouvernementaux. Toutefois, la United Institute of peace propose que des formations soient aussi offertes aux représentants du gouvernement et à certains acteurs de la société civile. D'abord, pour les représentants du gouvernement, ces formations permettraient de comprendre le rôle et l'importance médias comme chiens de garde d'une démocratie, de saisir comment interagir avec les journalistes et comment assurer leur protection. Ensuite, pour les acteurs de la société civile<sup>202</sup>, « media literacy training is needed to help citizens understand the danger of rumor, the information choices available to them, and how they can use media to interact with elected officials<sup>203</sup>».

### 3.4.2 Responsabilisation des journalistes : développement d'une éthique journalistique

Comme mentionné au chapitre II, le développement d'une éthique journalistique dans un pays en transition démocratique est essentiel. La notion d'éthique journalistique a été définie précédemment. Comme l'a relevé à plusieurs reprises au cours de son intervention devant des

---

<sup>200</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste, The Modern & Kumudra Journal* [...].

<sup>201</sup> T. DOLAN et S. GRAY. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media [...], p. 17.

<sup>202</sup> T. DOLAN et S. GRAY. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media [...], p.30.

<sup>203</sup> T. DOLAN et S. GRAY. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media [...], p.30.

centaines de professionnels des médias à Yangon en mars 2014, Aung San Suu Kyi estime que d'acquiescer davantage de liberté implique que les journalistes soient davantage responsables. La notion d'éthique journalistique devient très importante dans le développement d'une presse libre au Myanmar. Le ministre de l'Information soutient aussi que le manque d'éthique de la part de certains médias est flagrant et que les impacts sur la vie démocratique sont grands.

Un exemple qui a provoqué des réactions partagées au Myanmar : la publication d'une photo modifiée du président Thein Sein en février 2014. Le journal *The Right Time Weekly* a mis à la une d'une de ses publications l'homme d'État portant un habit de danse traditionnelle birmane (voir Annexe I). L'image a clairement été créée par un logiciel comme Photoshop. Un représentant du bureau du président a exprimé sur les réseaux sociaux son désaccord, soutenant que de publier ce genre d'images n'a rien à voir avec la liberté de presse et considère la publication offensante. En plus des autorités, certains professionnels des médias considèrent que l'image dépasse des limites éthiques parce qu'elle n'est pas mise en contexte, et le lecteur ne saisit pas bien son utilité. Cet exemple peut sembler banal, mais il démontre le point de rupture auquel est confrontée la presse avec la démocratisation du pays. Le représentant de CPJ a affirmé ne pas comprendre pourquoi une telle image provoquait tant de réactions et que les autorités doivent accepter plus facilement la critique. Le directeur de Burma Campaign UK a pour sa part affirmé ceci à *The Irrawaddy*: « in the context of recent arrests of journalists, it is worrying for the future of free media in Burma that there is so much controversy about this image<sup>204</sup>. » Il faut toutefois saisir qu'au moment de la publication de l'image controversée, le gouvernement et le conseil de presse par intérim en étaient à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les médias. Un membre du conseil de presse a affirmé à *The Irrawaddy*: « I worry that the government can lobby to say the Myanmar media does not deserve the press freedom<sup>205</sup>. »

Parmi les journalistes interviewés lors de la recherche terrain, des situations hors du commun qui remettent en question la notion d'éthique ont été soulevées. Le cas de Ko Naw est éloquent. Le journaliste de Bagan a révélé également exercer la profession de policier. « I am a policeman. I

---

<sup>204</sup> S. ROUGHNEEN. « Photoshopped Thein Sein Prompts Media Ethics Discussion », *The Irrawaddy*, Yangon, 10 février 2014, [En ligne], <http://www.irrawaddy.org/burma/photoshopped-thein-sein-prompts-media-ethics-discussion.html>, (page consultée le 14 septembre 2015).

<sup>205</sup> S. ROUGHNEEN. « Photoshopped Thein Sein Prompts Media Ethics Discussion », *The Irrawaddy* [...].

do airport security. Journalism is my hobby. On one side, I have a public job. I try to write about culture. I stay far from politics. No conflicts. I have a dream to do it full time. Maybe one day write about politics<sup>206</sup>. » Ces doubles fonctions seraient inadéquates dans un pays qui a une presse libre.

Le ministre de l'Information croit que son gouvernement fait des efforts marqués pour augmenter la transparence, mais soutient qu'il est essentiel que la presse se responsabilise davantage. « The quality of the news and the ethical standards are questioned by many people. There are no adequate public redress or complaint systems<sup>207</sup>. »

### 3.4.3 Le défi des journalistes de gagner la confiance du public

Le public doit également s'adapter aux changements vécus dans l'univers médiatique. Pour les journalistes, gagner la confiance de la population représente un véritable défi, comme l'ont exprimé les professionnels des médias interviewés. D'une part, ils doivent convaincre que la presse peut fournir une information de qualité. D'autre part, il est essentiel que les citoyens aient suffisamment confiance en les journalistes pour leur rapporter des situations à dénoncer :

Before 2010, when we interviewed the people, they did not want to speak with us, to put their name on the news, they were afraid. It was hard to talk with the public as much as the government departments. Us, journalists, we made a lot of mistakes because we could not have any confirmation. For example, when there was an accident, and many people were killed, we called the police to confirm and they did not want to say anything. The consequence is that the public do not trust the media. Most of the people don't believe Journals, because Journalists made a lot of mistakes<sup>208</sup>.

---

<sup>206</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko Naw, journaliste indépendant (Bagan), Bagan*, 20 février 2014, Entrevue, 35 minutes.

<sup>207</sup> EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut : « Media Empowers Citizens to Make Informed Decisions »*, 10 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/u-ye-htut-address/>, (page consultée le 27 avril 2014).

<sup>208</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste, The Modern & Kumudra Journal*, [...].

### 3.4.4 Les impacts de la compétition entre les entreprises de presse sur la qualité de l'information

Devant la prolifération des médias depuis la fin de la censure préalable, le marché s'est complètement métamorphosé. Si on peut voir d'un œil positif l'arrivée de nouveaux joueurs qui souhaitent livrer une information de qualité, on peut aussi y relier de nombreux défis économiques. La compétition entre les différents médias est devenue féroce et il est très difficile pour les petites publications de survivre dans ce marché. Le rédacteur en chef de *The Irrawaddy* (version anglaise) soutient que les temps sont durs pour l'ensemble de la presse: « Daily newspapers are bleeding, losing money everyday. We will stay weekly<sup>209</sup>. » Le secrétaire général du MJN ajoute que le réseau de distribution étant inefficace, « the advertisement is not ready to hold daily newspapers. Daily newspapers are losing money everyday. Only three or four will survive<sup>210</sup>. »

Les journaux indépendants tentent d'augmenter leur contenu et l'offre de reportages, mais n'ont souvent pas les moyens de leurs ambitions. Devant cette réalité, seules les grandes entreprises de presse risquent de survivre, ou encore les médias d'État, qui entrent en compétition avec les médias indépendants en termes de publicités. Les trois grands journaux d'État sont d'ailleurs aussi en pleine expansion<sup>211</sup>. « Moreover, poor infrastructure and weak financial viability put newspaper publishers in a constant struggle to keep their dailies afloat, while state-run dailies take advantage of their well-established head start in printing and distribution on a nationwide scale<sup>212</sup>. »

Selon Internews, l'explosion du nombre de médias provoque aussi une pression énorme sur les ressources humaines. Le nombre de journalistes expérimentés étant limité, seules les plus grandes entreprises de presse vont être en mesure de les attirer en leur offrant des salaires plus compétitifs. La qualité du journalisme dans les petites entreprises risque d'être minée<sup>213</sup>.

---

<sup>209</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Editor, Irrawaddy Magazine* [...].

<sup>210</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, [...].

<sup>211</sup> M. J. FOSTER. *The Business of Media in Myanmar*, 2013, *Internews*, Washington, 2013, p. 18, [...].

<sup>212</sup> SOUTHEAST ASIAN PRESS ALLIANCE, *[Burma] Reality check on media freedom gains*, 2 mai 2014, [En ligne], <http://www.seapa.org/?p=8892>, (page consultée le 13 mars 2015).

<sup>213</sup> Michelle J. FOSTER. *The Business of Media in Myanmar*, 2013, *Internews*, Washington, 2013, p. 19, [...].

De plus, comme partout autour du globe, les médias doivent s'ajuster au passage à l'ère numérique, et travailler constamment plus vite tout en tentant de préserver l'exactitude de l'information et ainsi, la crédibilité du média.

Getting the news first—a longstanding high-stakes competition among traditional news market competitors—has become increasingly worrisome given the real-time speed of Web publishing. Reports can be uploaded to the Web nearly instantly as news unfolds, but often without safeguards such as copy-editing and fact checking. The haste with which many news gatherers post their reports on the Web naturally challenges our confidence in the accuracy and completeness of their coverage. In these cases, the worry is often that competition drives the rate at which one publishes rather than the confidence reporters and editors have in the completeness and accuracy of their stories<sup>214</sup>.

Le Myanmar devra donc répondre à ces défis en même temps qu'il apprend à apprivoiser son nouvel univers, qui évolue à la vitesse grand V. Les risques de faire des erreurs sont donc grands.

### 3.5 Les défis du journalisme à l'aube des élections de 2015

#### 3.5.1 Avis des journalistes

Les défis auxquels sont confrontés les journalistes en lien avec la liberté de presse ont été expliqués tout au long de ce chapitre. Dans ce contexte, la couverture des prochaines élections qui se tiendront en novembre 2015 risque d'être parsemée d'embûches pour les professionnels des médias. Toutefois, les progrès face aux élections générales de 2010 et aux partielles de 2012 devraient être notables. Des organisations non-gouvernementales qui offrent des formations aux journalistes tendent à intensifier leurs efforts en prévisions des élections. Par exemple, le *International Center for Journalists* a invité quinze journalistes birmans aux États-Unis lors des élections de mi-mandat de 2014. L'objectif était de leur donner des outils afin d'assurer la meilleure couverture politique possible. Par la suite, des journalistes américains se sont déplacés en mars 2015 à Yangon et Mandalay pour poursuivre leur mentorat<sup>215</sup>.

<sup>214</sup> E. H. SPENCE et A. QUINN. « Information Ethics as a Guide for New Media », *Journal of Mass Media Ethics*, 11 décembre 2008, Routledge, p. 265.

<sup>215</sup> INTERNATIONAL CENTER FOR JOURNALISTS, *Covering U.S. Midterm Elections: A Program for Burmese Journalists*, 2015, [En ligne], <http://www.icfj.org/our-work/covering-us-midterm-elections-program-burmese-journalists>, (page consultée le 5 mai 2015).

Lors de la recherche terrain, les journalistes interrogés ont été questionnés sur leur vision de la couverture médiatique en prévision des prochaines élections :

For media, there might be challenges. In 2010, we have some experience, but 2015 will be very different. In 2010, there was just one and big party (USDP), they won everywhere. In 2012, the NLD, won 40 seats. So in 2015, there might be more parties, so to cover all of them will be difficult. We have a lot. We need to give the right to information to the public. If we make mistakes, if we miss information, people can't take it good. It will be a very big challenge, but exciting. I am studying the Constitution to get ready. This year, there will be a big issue about the Constitution. There might be a big confrontation between the group who wants to change de Constitution and the group who doesn't want<sup>216</sup>.

Les avis sont partagés entre optimisme et pessimisme face à la couverture des élections. « I expect the best but I am prepared for the worse »<sup>217</sup>. Le rédacteur en chef de l'*Irrawaddy Magazine* estime que si les lois ne sont pas changées avant les élections, il est peu probable que la population jouisse d'élections libres et justes.

We want to see a free and fair election. But with this current 2008 Constitution, we cannot have a fair election. It might be free, but not a fair. Constitution has a lot of restrictions, antidemocratic restrictions. Daw Aung San Suu Kyi cannot be appointed. It is just a small example. Suu kyi and other leaders are pushing to amend those clauses. But it is very unlikely to happen. I don't think we will see the election we want to see in 2015. There will be a lot of fraud. Even is Thein Sein decides not to run, another person with the same mentality will appoint<sup>218</sup>.

### 3.5.2 L'optimisation de la couverture journalistique

À l'approche des élections, l'UNESCO a réuni des représentants de la Union Election Commission (UEC), des membres du Conseil de presse, le ministre de l'Information ainsi que des journalistes de différents médias pour discuter de la couverture médiatique et de l'importance de couvrir la campagne électorale et les différents partis de manière impartiale. « The Election process will select candidates that represent the people in the three pillars of power and in order to make their choice the people must be supported by the UEC, political parties and Civil Society

<sup>216</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Ko San Yu [...]*.

<sup>217</sup> M-H. ROUSSEAU *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane) [...]*.

<sup>218</sup> M-H. ROUSSEAU. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, Magazine Irrawaddy, [...]*.

Organizations and the media must ensure accurate and effective reporting of activities and dissemination of information <sup>219</sup>», a alors déclaré le représentant en chef de l'UEC. De plus, un guide destiné aux journalistes est en cours de préparation. Il permettra de donner des outils à ceux qui couvriront les élections, sur la base des standards internationaux.

Par ailleurs, contrairement aux élections générales de 2010, où aucun média international n'était autorisé à assurer une couverture et pendant lesquels le Myanmar n'a pas eu recours à des observateurs internationaux, en 2015, les choses seront différentes. Le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait non-seulement des observateurs de l'Asie du Sud-Est – comme il en avait été le cas lors des partielles de 2012 – mais aussi des observateurs occidentaux. Ce changement confirme la volonté des autorités de faire mieux en ce qui a trait au développement démocratique du pays<sup>220</sup>.

Il ne reste pas moins que les défis seront grands. De son côté, Aung San Suu Kyi demande à la communauté journalistique de faire de son mieux pour présenter un maximum de reportages de qualité et de faire preuve d'audace, tout en respectant des standards éthiques :

Myanmar dropped pre-publication censorship in 2012. Self-censorship is not a good thing. In accordance with the code of ethics of journalism, reporters should not self-censor but be brave enough to point out the wrongdoings in our society. We do agree that media freedom has increased in recent years but it is not yet perfect<sup>221</sup>.

Si on peut constater des progrès marqués en ce qui a trait à la liberté de presse au Myanmar depuis les dernières années, les élections à venir seront en quelque sorte un test pour la démocratie en construction.

---

<sup>219</sup> UNESCO, *Myanmar Union Election Commissioner meets media community in Yangon*, Yangon, 25 mars 2015, [En ligne], <http://www.unescobkk.org/news/article/myanmar-union-election-commissioner-meets-media-community-in-yangon/>, (page consultée le 5 mai 2015).

<sup>220</sup> REUTERS, « Myanmar to invite Western observers for general election », Yangon, 24 mars 2015, [En ligne], <http://www.reuters.com/article/2015/03/24/us-myanmar-election-iduskbn0mk0cl20150324>, (page consultée le 5 mai 2015).

<sup>221</sup> UNESCO, *Myanmar Celebrates Historic World Press Freedom Day 2015*, Yangon, 4 mai 2015, [En ligne], <http://www.unescobkk.org/news/article/myanmar-celebrates-historic-world-press-freedom-day-2015/>, page consultée le 6 mai 2015).

## CONCLUSION

En somme, il a été démontré dans le présent mémoire que les réformes démocratiques au Myanmar sont majeures et qu'elles touchent à plusieurs sphères de la société birmane, dont les médias. Toutefois, ces réformes ne suffisent pas à garantir la liberté de presse dans le pays. Même si tous les professionnels des médias rencontrés sur le terrain en février et mars 2014 conviennent que l'univers médiatique s'est dramatiquement métamorphosé, ils craignent toujours pour leur sécurité et font face à des menaces de poursuites s'ils traitent des sujets « délicats » comme l'armée, la corruption et les conflits ethniques. L'intimidation des journalistes par les autorités est toujours bien présente et des exemples concrets ont été exposés. De plus, Reporters sans frontières affirme que même si le gouvernement a fait des progrès au cours des dernières années, il a aussi fait preuve de dérives autoritaires inquiétantes à plusieurs reprises en 2014, comme l'explique le responsable du bureau Asie-Pacifique Benjamin Ismaïl :

La condamnation à dix ans de prison pour cinq journalistes, le recours à la loi d'urgence, texte hautement liberticide et désuet, entérine véritablement un retour à l'ère de la junte militaire. [...] Le gouvernement doit faire cesser le harcèlement illégitime des médias par ses services de renseignement<sup>222</sup>.

Pour l'UNESCO, les médias ont un rôle central à jouer dans la création et la consolidation des démocraties. Ils sont un véhicule d'expression et « un chien de garde du gouvernement sous toutes ses formes, chargé de promouvoir la transparence dans la vie publique et la vigilance de l'opinion publique à l'égard de ceux qui exercent le pouvoir, en dénonçant la corruption, la mauvaise gestion et les méfaits des entreprises<sup>223</sup>. » C'est pourquoi des indicateurs de développement des médias ont été développés cette organisation. Pour qu'une presse soit libre, il est essentiel « d'assurer la pluralité et la diversité des sources d'information, la participation de tous les secteurs de la société dans les médias, des normes professionnelles élevées parmi les journalistes, infrastructures et ressources techniques appropriées<sup>224</sup>. » Les indicateurs proposés par l'UNESCO ont servi à analyser l'état de la liberté de presse au Myanmar. L'analyse permet

---

<sup>222</sup> REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Dérive autoritaire : dix journalistes entendus par la justice et les forces de police en deux jours*, 25 juillet 2014, [En ligne], <http://fr.rsf.org/birmanie-derive-autoritaire-dix-25-07-2014,46702.html>, (page consultée le 5 mars 2015).

<sup>223</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. 3.

<sup>224</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias* [...], p. v-vi.

maintenant de confirmer l'hypothèse de départ, qui stipulait que les réformes politiques favorisent partiellement la liberté de presse dans cet État.

À la lumière des informations recueillies tout au long de ce mémoire, il est possible de tirer plusieurs conclusions. D'abord, il est clair que certaines lois sont contraignantes pour le monde des médias. Autant la *News Media Law of Myanmar* (2014) que la *Printing and Publishing Law of Myanmar* (2014) mériteraient d'être retravaillées pour éviter que des termes flous permettent aux autorités d'interpréter les lois à leur avantage. Ensuite, les trois associations de journalistes doivent poursuivre leur travail de dénonciation des situations qui vont à l'encontre de la liberté de presse. Elles doivent aussi miser sur le développement d'une meilleure éthique journalistique, et ce non seulement dans les grands centres comme Yangon et Mandalay, mais également dans les zones plus isolées. Par ailleurs, une meilleure éthique journalistique permettra au public de faire davantage confiance aux médias, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Il est aussi essentiel que le gouvernement améliore les canaux de communication avec les membres de la presse, qui ont une responsabilité immense dans un contexte de transition démocratique : informer le public. Les organisations internationales qui travaillent dans le domaine du développement des médias doivent pour leur part continuer leurs actions au Myanmar. Leurs efforts devraient désormais être concentrés dans la construction d'une presse régionale de qualité, de manière à ce que la population soit mise au fait des conflits ethniques, dont la couverture est insuffisante. Finalement, la professionnalisation des journalistes reste un défi de taille. La reconstruction d'un système d'éducation de qualité prend un certain temps. Les programmes de journalisme doivent être constamment améliorés pour outiller convenablement les futurs journalistes.

Les élections générales de novembre 2015 seront très formatrices pour la communauté journalistique birmane. Elles représentent aussi un défi majeur pour les entreprises de presse. Comme l'a mentionné Aung San Suu Kyi en marge de la conférence internationale sur les médias qui s'est tenue à Yangon en mars 2014, une plus grande liberté de presse vient avec de plus grandes responsabilités<sup>225</sup>. Il sera fort intéressant d'observer comment les autorités, le public et les journalistes traverseront cette étape importante de leur histoire.

---

<sup>225</sup> EAST-WEST CENTER, *Aung San Suu Kyi : Greater Press Freedom Demands Greater Responsibility*, 9 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/suu-kyi-media-freedom/>, (page consultée le 27 avril 2014).

## ANNEXE I

Source : UNESCO, *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*, Programme international pour le développement et la communication, Paris, mars 2008, 113 pages, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163102f.pdf>, (page consultée le 28 novembre). [Des indicateurs provenant de ce document ont été sélectionnés pour cadrer avec le projet de recherche et sont ici transcrits textuellement.]

### 1. CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE

#### 1.1 La liberté d'expression est garantie par la loi et respectée dans la pratique

Moyens de vérification :

- loi ou politique relative au droit de libre expression, conforme aux normes internationales et aux pratiques internationales admises ;
- rapports émanant d'institutions crédibles sur la liberté d'expression ;
- rapports dans les médias nationaux sur les questions de liberté d'expression ;
- procès concernant la liberté d'expression ;
- preuves de l'existence d'un système judiciaire indépendant et qui fonctionne, et comportant un droit de recours clairement défini. (p. 18-19)

#### 1.2 Le droit à l'information est garanti par la loi et respecté dans la pratique

Moyens de vérification :

- loi ou politique relative au droit à l'information, conforme aux normes internationales ;
- rapports émanant d'institutions crédibles sur les garanties du droit à l'information ;
- politiques pratiquées par les organismes publics en matière de publication d'informations ;
- preuves de l'engagement de l'État à pratiquer une politique ouverte, p.ex. publication et diffusion des décisions de justice, des délibérations parlementaires, des programmes de dépenses ;
- informations statistiques sur les demandes publiques d'informations officielles et leur exécution ou leur rejet ;
- informations statistiques sur les recours ou les plaintes au sujet des demandes d'information qui ont été rejetées. (p. 19-20)

#### 1.3 Le public et les organisations de la société civile contribuent à l'élaboration de la politique publique à l'égard des médias

Moyens de vérification :

- preuves de l'engagement du gouvernement à travailler avec la société civile, afin d'élaborer les lois et les politiques relatives aux médias (p.ex. conférences, séminaires, forums publics, engagement officiel dans les débats sur les ondes ou dans la presse écrite). (p. 22)

### 2. LOIS SUR LA DIFFAMATION ET AUTRES RESTRICTIONS LÉGALES À

## L'ENCONTRE DES JOURNALISTES

### 2.1 L'État n'impose pas de restrictions légales injustifiées aux médias

Moyens de vérification :

- preuves de droits d'inscription ou de licence ou d'autres obstacles aux débuts dans le métier de journaliste ;
- règles définissant les droits d'accréditation et leur transparence ;
- traitement de la calomnie et de la diffamation comme une affaire relevant du droit civil et non du droit pénal au regard de la loi. (p. 27)

## 3. CENSURE

### 3.1 Les médias ne sont pas soumis à la censure préalable, ni en droit ni en pratique

Moyens de vérification :

- réglementations ou mécanismes officiels autorisant ou exigeant la censure dans les médias ;
- rapports émanant d'institutions crédibles et des médias sur la censure dans les médias ;
- fermeture forcée pour les journaux, les revues périodiques ou les médias audiovisuels, nombre de livres ou de publications censurés. (p. 31)

### 3.2 L'État ne cherche pas à bloquer ou à filtrer les contenus d'Internet jugés sensibles ou nuisibles

Moyens de vérification :

- cas connus d'utilisateurs d'Internet ayant subi des sanctions pour avoir eu accès à des contenus jugés sensibles ou nuisibles, ou pour les avoir publiés ;
- cas connus de fermeture forcée ou de menaces de fermeture à l'encontre de sites web ;
- des utilisateurs d'Internet ont subi des sanctions pour avoir eu accès ou posté des articles jugés choquants ;
- preuves d'une responsabilité de l'État dans le blocage ou le filtrage de sites web. (p. 32)

## 4. LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

### 4.1 Les journalistes, le personnel associé et les organisations des médias peuvent exercer leur profession en sécurité

- statistiques sur des cas connus de menaces, de harcèlement, d'agression physique, de meurtres, de détention illégale ;
- cas connus de révélations obtenues sous la contrainte, ou menace de fermeture de médias ;
- preuves d'enquêtes et de poursuites, ou de refus d'enquêter ou d'ouvrir un procès sur des crimes commis contre des journalistes. (p. 74-75)

### 4.2 Les médias ne sont pas entravés dans leurs activités par un climat d'insécurité

- preuves d'un débat, au sein de la communauté des journalistes et parmi le grand public, sur la sécurité des professionnels des médias ;
- enquêtes de journalistes et de directeurs de médias sur le climat dans lequel ils travaillent ;
- analyse du contenu des médias, effectuée par des institutions crédibles, afin de détecter le niveau d'autocensure pratiquée par les journalistes ;
- cas connus de journalistes ayant été contraints à révéler leurs sources. (p. 75)

## **5. PRÉSENCE DES SYNDICATS ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

### **5.1 Les syndicats et les associations professionnelles sont habilités à représenter et à défendre la profession**

- preuves de l'intervention des associations de journalistes dans la défense de la profession ;
  - preuves de prise de position des syndicats sur les questions de politique des médias, de liberté d'expression ;
  - pourcentage de journalistes adhérant à des syndicats ou à des associations professionnelles.
- (p.88)

## **6. LES MÉDIAS REFLÈTENT LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

### **6.1 Les médias – publics, privés et communautaires – répondent aux besoins de tous les groupes composant la société**

- place faite aux groupes linguistiques minoritaires ou aux groupes marginalisés dans les médias audiovisuels publics ;
- nombre et portée des médias communautaires s'adressant aux groupes linguistiques minoritaires ou aux groupes marginalisés ;
- suivi indépendant, exercé sur les médias par des institutions crédibles, et portant notamment sur l'analyse des contenus et de la diversité. (p. 59)

## ANNEXE II

### Questionnaire d'entrevues – Journaliste, rédacteur en chef ou autre professionnel des médias

Présentation du projet de recherche et des paramètres de confidentialité

*Quel est votre titre? Quelles sont vos responsabilités? Depuis combien de temps occupez-vous ce poste? Qu'est-ce qui vous a amené à pratiquer votre métier? Êtes-vous membre d'une association professionnelle?*

L'exercice de la liberté d'expression :

- 1- Avez-vous constaté des changements dans l'exercice de votre travail au cours des 4 dernières années? Si oui lesquels?
- 2- Depuis la levée de la censure préalable, vous a-t-on reproché une publication?
- 3- Avez-vous fait des demandes d'accès à l'information au cours des 4 dernières années? Si oui, quelles sont les étapes à suivre lors de telles demandes?
- 4- Évitez-vous d'aborder certains sujets? Si oui lesquels et pourquoi?
- 5- Avez-vous déjà été contraint de révéler vos sources?
- 6- Selon vous, les syndicats et les associations professionnelles sont-ils habilités à représenter et à défendre la profession?
- 7- Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontés les professionnels des médias?
- 8- Voyez-vous des différences entre le traitement de l'information des médias privés et publics? Si oui lesquels?

Sécurité des professionnels des médias :

- 9- Considérez-vous pouvoir exercer votre métier en toute sécurité?
- 10- Avez-vous déjà reçu des menaces, été victime de harcèlement, d'agression physique ou de détention illégale en lien avec la pratique de votre métier?

Les médias reflètent la diversité sociale :

- 11- Selon vous, quelle place est faite aux groupes linguistiques minoritaires ou aux groupes marginalisés dans les médias?

## Interview questions

### Interview questions – Journalist, chief editor or other media professional

Presentation of the research project and privacy settings:

*What is your title? What are your responsibilities? How long have you held this position? What brought you to the profession? Are you a member of a professional association?*

Exercise of press freedom :

- 1- Have you noticed changes in your professional practice during the last 4 years? If yes, which ones ?
- 2- Although censorship has been lifted, were you blamed for a publication ?
- 3- In the last 4 years, have you made an access information request ? If yes, what are the steps to follow for those requests ?
- 4- Are there subjects you avoid reporting? If yes, which ones and why ?
- 5- Have you ever been constrained to reveal sources ?
- 6- According to you, are professional associations able to adequately represent the profession ?
- 7- What are the main challenges for media professionals?
- 8- Do you consider that there are differences between public and private media information treatment? If yes, which ones ?

Media professional security:

- 9- Do you consider working in a safe environment ?
- 10- Have you suffered threats, harassment, physical aggression or illegal detention because of your profession ?

Media reflecting social diversity :

- 11- According to you, what place is made for minorities or marginalized communities in the media ?

## ANNEXE III



Source : SMITH, Sydney. Burma President Photoshopped Into Dancer, Media Ethics Fail?, *IMediaethics*, 23 février 2014, [En ligne], [http://www.imediaethics.org/News/4391/Burma\\_president\\_photoshopped\\_into\\_dancer\\_media\\_ethics\\_fail\\_.php](http://www.imediaethics.org/News/4391/Burma_president_photoshopped_into_dancer_media_ethics_fail_.php), (page consultée le 6 mai 2015).

## BIBLIOGRAPHIE

- ARTICLE19, *Myanmar : News Media Law 2014, Legal Analysis*, 2014, 10 pages, [En ligne], <http://www.article19.org/data/files/medialibrary/37623/News-Media-Law-Myanmar-EN.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).
- ARTICLE19, *Myanmar: Printing and Publishing Law 2014, Legal Analysis*, novembre 2014, 9 pages, [En ligne], <http://www.article19.org/data/files/medialibrary/37765/14-11-11-LA-print-publishing.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).
- ASTIÉ, Pierre et al. « Repères étrangers », *Pouvoirs*, no. 143, avril 2012, p. 157-171.
- CHEESMAN, Nick, et al. *Ruling Myanmar: From Cyclone Nargis to National Elections*, Politics, Singapour, Institute of Southwast Asian Studies, 2010, 353 pages.
- CHRISTENSEN, Victoria. *Virtuality, Perceptions and Reality in Myanmar's Democratic Reform*, Geneva Centre for Security Policy, Research Series, août 2012, 35 pages.
- INTERNATIONAL MEDIA CONFERENCE : CHALLENGES OF A FREE PRESS (2014, YANGON, MYANMAR). *Plenary Panel: Ethnic Media and Myanmar's Peace Process*, 12 mars 2014.
- CLAPP, Priscilla et DIMAGGIO, Suzanne. « Sustaining Myanmar's Transition: Ten Critical Challenges », *Asia Society*, 24 juin 2013, [En ligne], [http://asiasociety.org/files/pdf/Sustaining\\_Myanmars\\_Transition.pdf](http://asiasociety.org/files/pdf/Sustaining_Myanmars_Transition.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).
- COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, *4 Journalists Killed in Myanmar since 1992/Motive Confirmed*, 2014 [En ligne], <https://cpj.org/killed/asia/myanmar/>, (page consultée le 14 septembre 2015).
- COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, *Journalist detained over Facebook post in Myanmar*, Bangkok, 2 mars 2015, [En ligne], <https://cpj.org/2015/03/journalist-detained-over-facebook-post-in-myanmar.php>, (page consultée le 14 septembre 2015).
- COPPEDGE, Michael *et al.* « Conceptualizing and Measuring Democracy », *Perspectives on Politics*, American Political Science Association, vol. 9, no. 2, juin 2011, [En ligne], <http://people.bu.edu/jgerring/documents/MeasuringDemocracy.pdf>, pp. 247-267.
- COURDY, Jean-Claude. *Birmanie (Myanmar), La mosaïque inachevée*, Paris, La documentation française, Asie plurielle, Éditions Belin, 2004, 207 pages.
- CRISPIN, Shawn W. « An uneasy homecoming for Burma's exile media », *Committee to Protect Journalists*, 13 juillet 2013, [En ligne], <https://cpj.org/reports/2013/06/an-uneasy-homecoming-for-burmas-exile-media.php>, (page consulté le 14 septembre 2015).

DESMICHELLE, Marguerite. « Élections en Birmanie, un tournant démocratique ? », *Carto*, no. 3, Décembre 2010-Janvier 2011, [En ligne], <http://www.carto-presse.com/?p=979>, (page consultée le 14 septembre 2015).

DE VIENNE, Marie-Sybille. « Birmanie : l'ouverture politique ne fait pas le printemps », *Projet*, mars 2012, no. 328, pp. 80-86.

DE ZEEUW, Jeroen et KRISHNA, Kumar. *Promoting Democracy in Postconflict Societies*, Londres, Lynne Rienner Publishers, 2006, 333 pages.

DOLAN, Theo et GRAY, Stephen. « Media and Conflict in Myanmar : Opportunities for Media to Advance Peace », *United Institute of Peace*, Washington, no. 92, janvier 2014, 36 pages, [En ligne], <http://www.usip.org/sites/default/files/PW92.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

EAST-WEST CENTER, *2014 East-West Center International Media Conference : Challenges of a Free Press*, [En ligne], <http://www.eastwestcenter.org/events/2014-east-west-center-international-media-conference>, (page consultée le 16 décembre 2013).

EAST-WEST CENTER, *Myanmar Presidential Spokesman U Ye Htut : « Media Empowers Citizens to Make Informed Decisions »*, 10 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/u-ye-htut-address/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

EAST-WEST CENTER, *Aung San Suu Kyi : Greater Press Freedom Demands Greater Responsibility*, 9 mars 2014, [En ligne], <http://www.ewcmedia.org/yangon2014/2014/03/12/suu-kyi-media-freedom/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

EGRETEAU, Renaud. « Birmanie? : la transition octroyée », *Études*, mars 2012, tome 416, pp. 295-305.

EVENO, Patrick. *La presse, Que sais-je ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 127 pages.

FOSTER, Michelle J. « The Business of Media in Myanmar », 2013, *Internews*, Washington, 2013, 22 pages, [En ligne], [http://www.internews.org/sites/default/files/resources/Internews\\_Burma\\_Business\\_Report2014.pdf](http://www.internews.org/sites/default/files/resources/Internews_Burma_Business_Report2014.pdf), (page consultée de 14 septembre 2015).

FREEDOM HOUSE, *Freedom of the Press : Burma*, 2013, [En ligne], <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/2013/burma#.VQL2JWRwvs0>, (page consultée le 14 septembre 2015).

GAUTHIER, Benoît (dir.) *Recherche sociale, De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 5 édition, 2009, pp. 415-443.

GHAI, Yash. « The 2008 Myanmar Constitution: Analysis and Assessment », avril 2008, University of Hong Kong, 39 pages, [En ligne], [http://www.burmalibrary.org/docs6/2008\\_Myanmar\\_constitution--analysis\\_and\\_assessment-Yash\\_Ghai.pdf](http://www.burmalibrary.org/docs6/2008_Myanmar_constitution--analysis_and_assessment-Yash_Ghai.pdf), (page consultée le 11 décembre 2012).

GUILLARD, Olivier (sous la direction de). *Birmanie 2020 | De l'état des lieux aux perspectives*, Paris, Enjeux stratégique, IRIS / Dalloz, novembre 2009, 208 pages.

HARBER, Anton. « Report from South Africa : Reflections on Journalism in the Transition to Democracy », *Ethics & International Affairs*, vol.18, no.3, 2004, pp. 79-87, [En ligne], [http://www.carnegiecouncil.org/publications/journal/18\\_3/Reflections%20on%20Journalism%20in%20the%20Transition%20to%20Democracy/5057.html/\\_res/id=sa\\_File1/5057\\_eia18-3\\_harber.pdf](http://www.carnegiecouncil.org/publications/journal/18_3/Reflections%20on%20Journalism%20in%20the%20Transition%20to%20Democracy/5057.html/_res/id=sa_File1/5057_eia18-3_harber.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

HARRIS, Mark. « Burma : Freedom of expression in transition | Media freedom », Xindex, The voice of free expression, juillet 2013, 32 pages, [En ligne], <http://www.indexoncensorship.org/wp-content/uploads/2013/07/Burma-Freedom-of-Expression-in-Transition.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

HAYS, Jeffrey. « Myanmar's relation with Thailand and Southeast Asia », [En ligne], [http://factsanddetails.com/southeast-asia/Myanmar/sub5\\_5f/entry-3113.html](http://factsanddetails.com/southeast-asia/Myanmar/sub5_5f/entry-3113.html), (page consultée le 14 septembre 2015).

HOLLIDAY, Ian. « Myanmar in 2012 : Toward a Normal State », *Asian Survey*, vol. 53, no. 1, janvier/février 2013, pp. 93-100.

HUMAN RIGHTS NOW, *Status of Human Rights & Sanctions in Myanmar – Novembre 2013 Report*, décembre 2013, 16 pages, [En ligne], <http://hrn.or.jp/eng/wp-content/uploads/2013/12/munovember2013report.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

INTERNATIONAL CENTER FOR JOURNALISTS, *Covering U.S. Midterm Elections: A Program for Burmese Journalists*, 2015, [En ligne], <http://www.icfj.org/our-work/covering-us-midterm-elections-program-burmese-journalists>, (page consultée le 14 septembre 2015).

INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT, *Journalist unions in Myanmar in joint campaign for press freedom*, 3 septembre 2013, [En ligne], <http://www.mediasupport.org/journalist-unions-in-myanmar-join-forces-in-campaign-to-curb-restrictive-media-laws/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

JAMES, Kyle. « Myanmar's ethnic media finding its voice, but faces hurdles », ONMEDIA, 21 août 2014, [En ligne], <http://onmedia.dw-akademie.com/english/?p=20815>, (page consultée le 14 septembre 2015).

ONU, *Journée mondiale de la liberté de presse : La liberté de presse*, [En ligne], <http://www.un.org/fr/events/pressfreedomday/background.shtml>, (page consultée le 14 septembre 2015).

ONU, « Le Conseil de sécurité demande le renforcement de la protection des journalistes, de plus en plus victimes d'attaques meurtrières dans les zones de conflit », 27 mai 2015, 7450<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, [En ligne], <http://www.un.org/press/fr/2015/cs11908.doc.htm>, (page consultée le 14 septembre 2015).

PAUL, Érik. *Obstacles to Democratization in Southeast Asia*, Grande-Bretagne, Critical Studies of the Asia Pacific series, Palgrave Macmillan, 2010, 230 pages.

PNUD, *Rapport annuel 2011-2012 : L'avenir durable que nous voulons*, juin 2012, 36 pages, [En ligne], [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP-in-action/2012/French/undpAR\\_2012-06-21\\_v4\\_FRENCH.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/UNDP-in-action/2012/French/undpAR_2012-06-21_v4_FRENCH.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

POUPART, Jean et al. *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1997, 405 pages.

RAMESH, Kumar. « Myanmar's Transition to Democracy : Challenges Ahead », *Southeast Asia Research Center Working Paper Series*, No. 35, décembre 2012, 25 pages, [En ligne], [http://www.academia.edu/3184514/Myanmars\\_Transition\\_to\\_Democracy\\_Challenges\\_Ahead](http://www.academia.edu/3184514/Myanmars_Transition_to_Democracy_Challenges_Ahead), (page consultée le 14 septembre 2015).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de presse 2013*, 2013, Paris, [En ligne], [http://fr.rsf.org/IMG/pdf/classement\\_2013\\_fr\\_bd.pdf](http://fr.rsf.org/IMG/pdf/classement_2013_fr_bd.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de presse 2015*, 2015, [En ligne], <http://index.rsf.org/#/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *2015 : Journalistes emprisonnés*, [En ligne], <https://fr.rsf.org/barometre-de-la-liberte-de-la-presse-journalistes-emprisonnes.html?annee=2015>, (page consultée le 14 septembre 2015).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Le printemps birman*, décembre 2012, 35 pages, [En ligne], [http://fr.rsf.org/IMG/pdf/rsf\\_rapport\\_birmanie-fr-bd\\_2\\_.pdf](http://fr.rsf.org/IMG/pdf/rsf_rapport_birmanie-fr-bd_2_.pdf), (page consultée le 4 novembre 2013).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Dérive autoritaire : dix journalistes entendus par la justice et les forces de police en deux jours*, 25 juillet 2014, [En ligne], <http://fr.rsf.org/birmanie-derivee-autoritaire-dix-25-07-2014,46702.html>, (page consultée le 14 septembre 2015).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Five Journalists get a Ten-Year Jail for « Violating State Secrets »*, 10 juillet 2014, [En ligne], <http://en.rsf.org/burma-five-journalists-get-ten-year-jail-10-07-2014,46618.html>, (page consultée le 14 septembre 2015).

REUTERS, « Myanmar to invite Western observers for general election », Yangon, 24 mars 2015, [En ligne], <http://www.reuters.com/article/2015/03/24/us-myanmar-election-iduskbn0mk0cl20150324>, (page consultée le 15 septembre 2015).

ROUGHNEEN, Simon. « Photoshopped Their Sein Prompts Media Ethics Discussion », *The Irrawaddy*, Yangon, 10 février 2014, [En ligne], <http://www.irrawaddy.org/burma/photoshopped-thein-sein-prompts-media-ethics-discussion.html> , (page consultée le 14 septembre 2015).

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Aow Kou Rot, rédacteur en chef, Phophtaw News Association*, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 9 mars 2014, Entrevue, 22 minutes.

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Kyaw Zwa Moe, rédacteur en chef, Irrawaddy (version anglaise)*, Magazine Irrawaddy, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 31 minutes

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Hline Thist Zin Wai, éditorialiste, Irrawaddy (version birmane)*, Magazine Irrawaddy, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 17 minutes.

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Ko Naw, journaliste indépendant (Bagan), Bagan*, 20 février 2014, Entrevue, 35 minutes.

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Ko San Yu, éditorialiste-journaliste, The Modern & Kumudra Journal*, Mandalay, 20 février 2014, Entrevue, 40 minutes.

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Myint Kyaw, Secrétaire général, Myanmar Journalist Network*, Myanmar Journalist Network office, Yangon (Myanmar), 10 mars 2014, Entrevue, 35 minutes.

ROUSSEAU, Marie-Hélène. *Entrevue avec Nay Phone Latt, Blogger, Executive writer, Myanmar ICT for Development Organisation*, International Media Confence : Challenges of a Free Press, Yangon (Myanmar), 11 mars 2014, Entrevue, 13 minutes.

SMITH, Sydney. Burma President Photoshopped Into Dancer, Media Ethics Fail?, *IMediaethics*, 23 février 2014, [En ligne], [http://www.imediaethics.org/News/4391/Burma\\_president\\_photoshopped\\_into\\_dancer\\_media\\_ethics\\_fail\\_.php](http://www.imediaethics.org/News/4391/Burma_president_photoshopped_into_dancer_media_ethics_fail_.php), (page consultée le 14 septembre 2015).

SOUTHEAST ASIAN PRESS ALLIANCE, *[Burma] Reality check on media freedom gains*, 2 mai 2014, [En ligne], <http://www.seapa.org/?p=8892>, (page consultée le 14 septembre 2015).

SPENCE, Edward H et QUINN Aaron. « Information Ethics as a Guide for New Media », *Journal of Mass Media Ethics*, 11 décembre 2008, Routledge, pp. 264-279.

THE IRRAWADDY. *The Irrawaddy's Response to New Ministry of Information Naming Requirements: Communiqué de presse*, Yangon, 16 décembre 2014.

UNDP, *Democratic Governance in Myanmar : Current trends and implications*, Myanmar, décembre 2013, 12 pages, [En ligne], [http://www.mm.undp.org/content/dam/myanmar/docs/Publications/DemoGov/UNDP\\_MM\\_DG\\_DemocraticGovernanceSummary.pdf](http://www.mm.undp.org/content/dam/myanmar/docs/Publications/DemoGov/UNDP_MM_DG_DemocraticGovernanceSummary.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

UNESCO, *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*, Programme international pour le développement et la communication, Paris, mars 2008, 113 pages, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163102f.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNESCO, *Liberté de la presse et développement : Une analyse des corrélations entre la liberté de la presse et les différentes dimensions du développement, de la pauvreté, de la gouvernance et de la paix*, décembre 2007, 134 pages, [En ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001618/161825f.pdf>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNESCO, *Myanmar Celebrates Historic World Press Freedom Day 2015*, Yangon, 4 mai 2015, [En ligne], <http://www.unescobkk.org/news/article/myanmar-celebrates-historic-world-press-freedom-day-2015/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNESCO, *Myanmar ethnic media groups to support peace-building process through on-line media*, juillet 2014, [En ligne], <https://en.unesco.org/news/myanmar-ethnic-media-groups-support-peace-building-process-through-line-media>, (page consultée de 14 septembre 2015).

UNESCO, *Myanmar Union Election Commissioner meets media community in Yangon*, Yangon, 25 mars 2015, [En ligne], <http://www.unescobkk.org/news/article/myanmar-union-election-commissioner-meets-media-community-in-yangon/>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNESCO, *Building capacity of the journalism department at Yangon University, IPDC Projects database*, 2013, [En ligne], <http://www.unesco-ci.org/ipdcprojects/content/building-capacity-journalism-department-yangon-university>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNHCR, « How real are Myanmar's reforms? », 19 Novembre 2012, Integrated Regional Information Networks (IRIN), [En ligne], <http://www.refworld.org/docid/50bf126f2.html>, (page consultée le 14 septembre 2015).

UNICEF, *Myanmar Journalists' Code of Ethics*, novembre 2004, [En ligne], [http://www.unicef.org/myanmar/mm\\_Journalists\\_Code\\_of\\_Ethics\\_Eng.pdf](http://www.unicef.org/myanmar/mm_Journalists_Code_of_Ethics_Eng.pdf), (page consultée le 14 septembre 2015).

VERPEAUX, Michel. « La liberté d'expression dans les jurisprudences constitutionnelles », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, mars 2012, no. 36, pp. 135-155.

VOLTMER, Katrin (sous la direction de). *Mass Media and Political Communication in New Democracies*, New York, 2006, Routledge, 262 pages.